ACE EUROPE bvba
Antwerpsesteenweg 21 bus 5
B-2500 Lier

Tel. : +32(0)3 480 55 15
Fax. +32(0)3 480 83 96
e-mail : info@ace-europe.be

APPUI A LA MAITRISE D'OUVRAGE

RAPPORT DE MALI : ETUDE DE CAS

Janvier 2006

Hamady N'DJIM, Consultant

SOMMAIRE

1 Introduction sur le déroulement de la mission 5
2 Contexte 6
2.1 Contexte juridique, administrative, politique et socio-institutionnelle (acteurs principaux) par rapport au secteur d'eau et la maîtrise d'ouvrage 6
2.2 La décentralisation et le secteur de l'eau et la MDO 6
2.3 Description du groupe cible (données concernant santé, accès à l'eau potable, …).. 7
2.4 Les Zones ciblées 8
2.4.1 Pour le projet GIREDIN-Mopti 8
2.4.2 Pour le projet: Approvisionnement en eau et assainissement dans la ville de Bamako/Commune I 9
2.5 Les autres bailleurs de fonds 10
2.5.1 Dans la zone du projet GIREDIN 10
2.5.2 Dans la Commune I /Bamako 10
3 Analyse de l'appui à la maîtrise d'ouvrage par PROTOS 11
3.1 Description des constats relatifs à l'organisation à l'appui à la MDO 11
3.1.1 la mise en oeuvre des projets 11
3.1.2 Sur le projet GIREDIN 18
3.1.3 Autres remarques 20
3.2 Description qualitative par rapport aux éléments dans le système PROTOS 21
3.2.1 Le genre 23
3.2.2 Le dialogue entre acteurs 23
3.2.3 Le processus d'apprentissage 23
3.2.4 L'appui conseil dans une relation personnalisé avec l'acteur concerné 24
3.2.5 L'institutionnalisation et la contractualisation 24
3.3 Comparaison avec d'autres bailleurs de fonds 24
4 Etude évaluative 25
4.1 Constats relatifs au projet GIREDIN Mopti 25
4.2 Constats relatifs au projet d'approvisionnement en eau, hygiène et assainissement à Bamako 29
4.3 Recommandations 34
4.3.1 Recommandations relatives au schéma institutionnel 34
4.3.2 Recommandations relatives aux relations avec les prestataires de service 35
4.3.3 Recommandations relatives à la réalisation des installations 36
4.3.4 Recommandations relatives à la mobilisation des ressources financières pour la pérennisation des installations 36
5 Annexes 37
5.1 Programme de la mission 38
5.2 Fiche par projet visité – vue globale et description des étapes et activités par rapport à la maîtrise d'ouvrage 41
5.2.1 Giredin 41
5.2.2 Projet à Bamako quartier de BANCONI (par AMRAD) 50
5.2.3 Projet à Bamako Quartier de MEKIN- SIKORO (par AMASBIF) 58
5.3 Résultats atteints par les projets 65
5.3.1 PROJET GIREDIN-MOPTI 65
5.3.2 Projet AMRAD : Banconi/Bamako : Résultats atteints rapport AMRAD 2005 fin phase 1 71

5.3.3 AMASBIF : Bamako/Commune I/Mekin Sikoro / ETAT DE REALISATION DES ACTIVITES 75
5.4 SCHEMA DU DECOUPAGE ADMINISTRATIF DU MALI 77

SIGLES ET ABBREVIATIONS

AEP/AES	: approvisionnement en eau potable/adduction eau sommaire
AFDMS	: association des femmes pour le développement de Mékin-Sikoro
ANICT	: agence nationale d'investissements des collectivités territoriales
BAD	: banque africaine de développement
BF	: Borne fontaine
CCC	: centre de conseils des collectivités
CCN	: cellule de coordination nationale
DRACPN	: direction régionale de l'assainissement, du contrôle des pollutions et nuisances
DRAER	: direction régionale de l'aménagement et de l'équipement rural
DRHE	: direction régionale de l'hydraulique et de l'énergie
EDM	: Société énergie du Mali
GIE	: groupement d'intérêt économique
GIRE	: gestion intégrée des ressources en eau
GIREDIN	: gestion intégrée des ressources en eau du delta intérieur du Niger
MDO	: maître d'ouvrage
ONG	: Organisation non gouvernementale
PACR	: programme d'appui aux communes rurales
PDSEC	: plan de développement social économique et culturel de la commune
PIV	: périmètre irrigué villageois
PNIR	: programme national d'infrastructures rurales
PNUD	: programme des nations unies pour le développement

1 INTRODUCTION SUR LE DEROULEMENT DE LA MISSION

La mission a commencé avec une entrevue avec le coordinateur de PROTOS à Mopti, qui gère l'ensemble des projets PROTOS-Mali (Voir annexes pour les détails de la mission). . En fin de séjour, une synthèse rapide a été faite avec le même coordinateur.
A Bamako, une rencontre a regroupé le Consultant et le coordinateur pour une introduction à l'ONG AMASBIF.
Une séance de travail a eu lieu avec AMRAD, suivie de visites de terrain.

Les projets PROTOS suivants ont étés visités et analysés :

1. GIREDIN (2004-2008) – gestion intégrée des ressources en eau dans le delta intérieur du Niger, eau potable et assainissement dans la région de Mopti): trois communes concernées : entrevues et interviews en groupes avec différentes groupes d'acteurs
2. Approvisionnement en eau potable, promotion de l'hygiène et de l'assainissement dans les quartiers pauvres de la Commune I du district de Bamako :
    - Quartiers Banconi-Dianguinabougou, mis en œuvre avec l'ONG AMRAD (juin 2004-mars 2006 en 2 phases (bailleur différent))
    - Quartier Mekin- Sikoro, mis en œuvre par l'ONG AMASBIF (juin 2004- mars 2006 en 2 phases (bailleur différent))

Le consultant s'est étendu sur le projet de GIREDIN à Mopti, parce que ce projet, par sa dimension peut déjà démontrer des résultats et des effets concrets et aussi parce que ce projet offrait beaucoup d'opportunités d'analyser et de systématiser l'appui à la maîtrise d'ouvrage communale. Les deux autres projets s'inspirent plutôt d'une approche différente , dans laquelle l'ONG partenaire est au centre et joue un rôle de maître d'ouvrage délégué, de maître d'œuvre et assure l'intermédiation sociale.

Le consultant ne s'est pas trop étendu sur les résultats atteints, en terme de quantité ou qualité et s'est principalement focalisé sur l'approche et le niveau d'implication des acteurs. Cependant une description des résultats atteints est jointe en annexe du rapport. Les structures, acteurs, bénéficiaires rencontrés sont indiqués dans la fiche de projet et le programme.

2 CONTEXTE

2.1 Contexte juridique, administrative, politique et socio-institutionnelle (acteurs principaux) par rapport au secteur d'eau et la maîtrise d'ouvrage

Pays enclavé au cœur de l'Afrique, le Mali couvre une superficie de 1241 000 km². il se situe entre les latitudes 10°30 et 25°10 N et les longitudes 12°20W et 04°20E. Il est arrosé par le fleuve Niger , le fleuve Sénégal et leurs affluents. Indépendant depuis 1960, l'histoire du Mali a connu un tournant significatif dans le cadre politique et administratif en 1991 avec l'adoption de la nouvelle constitution mettant l'accent sur la décentralisation (Ordonnance du 31 mars 1991). Depuis le Mali s'est engagé dans une profonde réorganisation territoriale et politique. Ce a permis l'élection en 1999 de 701 conseils communaux ce qui permet de croire que la décentralisation a atteint un point de non retour au Mali. Trois principaux textes législatifs fixent le cadre législatif de la mise en œuvre de la décentralisation au Mali :

- la loi 93/08 définissant les conditions de la libre administration des collectivités territoriales
- la loi 95/034 portant code des collectivités territoriales en république du Mali
- la loi 95/022 portant statut des fonctionnaires des collectivités territoriales.

Pour rendre effective la décentralisation plusieurs dispositifs de renforcement des capacités des collectivités territoriales ont été mis en œuvre par l'Etat malien, notamment :

- la création d'une Direction Nationale des Collectivités territoriales,
- la mise sur pied d'un dispositif technique (CCN/CCC : Cellule de Coordination Nationale/ Centre de Conseils des Collectivités),
- La Cellule CCN , assure un suivi régulier de l'état des collectivités sur l'ensemble du territoire, tandis que le CCC assure un appui technique directe aux Conseils communaux pour l'élaboration des PDSEC (plan de développement communal) et la mise en place d'un mécanisme de suivi et de pilotage des activités,
- la mise sur pied d'un dispositif financier l'ANICT (Agence Nationale d'Investissement des Collectivités Territoriales) dont le fonds est alimenté avec l'appui de l'Etat et ses partenaires financiers ; l'ANICT fixe à 10% la participation de la commune bénéficiaire pour la mobilisation du financement complémentaire des activités communales (investissements socioéconomiques, autres).

2.2 La décentralisation et le secteur de l'eau et la MDO

Aujourd'hui avec la décentralisation les collectivités territoriales ont la maîtrise d'ouvrage de la réalisation de leurs investissements (secteur eau, éducation, santé, etc). La mobilisation du

financement se fait suivant le mécanisme de l'ANICT (adoption d'un PDSEC et mobilisation de la participation locale).

Encadré : la décentralisation et les collectivités territoriales (voir également annexe 4)

Une collectivité territoriale est définie par la loi sur la décentralisation comme une entité administrative et territoriale ayant une autonomie de planification et de mise en œuvre de son développement en harmonie avec les autres programmes nationaux, régionaux ,locaux et communaux.
L'objectif premier de toute collectivité est l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de développement social, économique et culturel- PDSEC.
« La collectivité territoriale est un regroupement humain organisé ,uni par des liens de solidarité, d'entraide mutuelle localisée sur une portion du territorial national qui a reçu de la part de l'Etat une reconnaissance de sa personnalité juridique et qui dispose à cet effet de pouvoirs propres pour s'auto administrer par des organes élus ;ref :définition officielle»
Ainsi on distingue les collectivités territoriales suivantes :

- la région composée de plusieurs cercles
- le District de Bamako
- le cercle (qui compte plusieurs communes)
- et la commune (qui compte plusieurs villages).

Le Mali compte 36 communes urbaines et 668 communes rurales. Le District est une collectivité territoriale, mais elle compte aussi 6 communes urbaines.

<u>Appréciation sur la décentralisation au Mali</u> : La décentralisation est une option qui est récente au Mali ; sa mise en œuvre se fait progressivement. Cependant elle se heurte à de nombreuses difficultés (sociales, culturelles, financières et politiques, la pauvreté, la qualité des ressources humaines). Les communes n'étant pas dans les mêmes conditions de développement socioéconomique, il reste entendu que le niveau d'avance est variable d'une commune à une autre. Le financement du développement est également dominé par les ressources externes avec des procédures de financement variable d'une source de financement à une autre rendant souvent « fragiles » les organes de décision.

Les Maires de communes peuvent déléguer partiellement ou entièrement la maîtrise d'ouvrage pour des activités spécifiques (gestion d'adduction d'eau, gestion de marchés, gestion de point d'eau, etc .) ; La maîtrise d'ouvrage peut être déléguée à toute structure, institution ou organisme faisant preuve d'une bonne capacité technique pour la réalisation des activités prévues :

- une structure publique
- une organisation non gouvernementale
- un organisme autonome publique ou privé
- un opérateur privé
- une association formelle reconnue.

2.3 Description du groupe cible (données concernant santé, accès à l'eau potable, …)

- Le revenu par habitant au Mali est estimé à 240 dollars US et les indicateurs sociaux placent le Mali au 166è rang mondial de l'index du développement humain du PNUD.

- Près de 70% de la population active n'a pas accès à l'instruction. Le taux brut de scolarisation pour le premier cycle de l'enseignement fondamental est de 55,6% en 1999 dont 46% pour les filles. Il est encore plus faible en milieu rural et les écarts entre les régions sont considérables.
- Dans le domaine de la santé , les maladies hydriques sont estimées à plus de 80% de toutes les pathologies.
- La pauvreté est devenue un phénomène généralisé au Mali car 63,8% et 21% de la population vivent respectivement dans la pauvreté et dans l'extrême pauvreté.
- Dans le domaine de l'hydraulique villageoise, qui nous concerne ici,on compte un parc de 28 045 points d'eau dont 15154 forages assurant un taux de couverture de 57% sur la base de 20 litres par habitant et par jour.
- Quant à l'hydraulique urbaine et semi-urbaine, la situation est la suivante :
    1. 16 centres urbains dont la gestion est concédée à EDM-SA, avec un taux de couverture estimé à 60% en 2002,
    2. 241 centres équipés de systèmes AEP/AES, avec un taux de couverture de 47%.

La maîtrise d'ouvrage du développement du secteur de l'eau (l'élaboration des politiques et stratégies; les programmes de réalisation de points d'eau par l'Etat et ses partenaires restent sous sa tutelle) est assurée par le Ministère chargé de l'Hydraulique et de l'Energie et par délégation, à ses services régionaux (Direction Régionale de l'Hydraulique et de l'Energie). Avec l'appui de la Banque mondiale, la stratégie nationale de gestion intégrée des ressources en eau est en cours d'élaboration sous la coordination de la cellule nationale GIRE. Déjà de nombreuses études sectorielles et d'ateliers d'information et de sensibilisation ont été réalisés.

2.4 Les Zones ciblées

2.4.1 Pour le projet GIREDIN-Mopti

Les communes concernées par PROTOS/GIREDIN sont quatre: Socoura, Soye,Kewa et Mopti-Sevaré dans deux cercles (Mopti et Djenné).

Commune urbaine de Mopti-Sévaré : MOPTI, commune urbaine située sur une presqu'île surpeuplée, ne pouvant s'agrandir par le remblai des terres submersibles. Mopti est une ville historique, un véritable carrefour où se rencontrent des populations de diverses ethnies et cultures à l'endroit de confluence du Niger et du Bani pour s'échanger et commercialiser leurs biens, produits et services. Mopti compte 10 quartiers et au total plus que 100.000 habitants, y compris la ville de Sévaré. Malgré l'accueil des milliers de touristes chaque année, Mopti jouit la réputation peu flattant de « ville la plus sale de Mali ». Sur le plan administratif, Sévaré est un quartier de la commune

urbaine de MOPTI, relié à ce dernier par une digue de 13 km qui traverse une plaine inondable transformée en champs de riz (riz sauvage, Oryza longistaminata). Bien que les problèmes d'assainissement et de la densité de population y soient considérables, le quartier de SEVARE se trouve en zone exondée, et de ce fait moins exposé à ces mêmes problèmes que les quartiers historiques de MOPTI.

Commune rurale de Socoura : SOCOURA, commune rurale qui entoure les centres urbains de Mopti et de Sévaré, comptant 28 villages à la fois situés en zone exondé et d'autres situés en zone inondable (Population totale de 28.326 habitants). Activité essentielle : agriculture, élevage, pêche et petit commerce.

Commune rurale de Soye : SOYE, commune rurale entièrement située à l'intérieur du Delta, couvrant une superficie de 835 km². Situé au sud de la commune de SOCOURA (et de la ville de MOPTI), SOYE est totalement compris entre le Niger (NE) et le Bani (SO). Sur le plan physique, la commune se caractérise par les nombreux bras, mares et plaines inondables. Les 26 villages sont comme des îlots durant la période des crues submergeant les plaines inondables. La population est de 17.043 hbts et a essentiellement une population à vocation pastorale.

Commune rurale de Kéwa : KEWA est une commune rurale appartenant au cercle de Djenné, frontalière à Soye et limitée au nord-est par le Niger. C'est dans cette commune que PROTOS a appuyé l'ONG GRAT à réaliser plusieurs points d'eau potable de 1998 à 2002. La commune compte 16 villages et une population totale de 20.329 habitants, essentiellement à vocation piscicole et pastorale.

2.4.2 Pour le projet: Approvisionnement en eau et assainissement dans la ville de Bamako/Commune I

Le District de Bamako, compte en son sein six (6) communes urbaines distinctes et autonomes. La commune concernée par le projet d'approvisionnement en eau potable et assainissement est la Commune I, notamment les quartiers :

- de Banconi Djanguinebougou, mis en œuvre par l'ONG AMRAD
- de Mekin-Sikoro, mis en œuvre par l'ONG AMASBIF.

Les quartiers de Banconi et de Sikoro figurent parmi les quartiers les plus pauvres de la Commune I de District de Bamako en matière d'approvisionnement en eau potable et en hygiène et assainissement.

Les sources de collecte d'eau sont les puits traditionnels (PT), les puits à grand diamètre (PGD), les Bornes fontaines (BF). Les eaux provenant des PT ne sont pas potables, nous révèlent les résultants de plusieurs études entreprises à Bamako. Il est de même pour les PGD dans leur grande majorité. Dans ces quartiers, l'approvisionnement par les PT et les PGD se fait essentiellement en saison pluvieuse. Les conséquences sur la santé des populations sont multiples et on note la présence des maladies comme la diarrhée, la dysenterie, le choléra, quelques maladies hydriques liées à la présence des eaux polluées, les dermatoses.

En saison sèche, ces puits sont presque à sec. Les populations se tournent vers les BF dont l'eau est potable, mais où l'accès est de plus en plus difficile. Le nombre de BF est largement insuffisant par rapport aux besoins d'eau des populations : une moyenne de 1250 personnes / BF alors que la norme nationale prévoit 500 personnes/BF. De longues files d'attente s'observent aux les BF et les populations sont obligées de chercher de l'eau la nuit entre 20 heures et 1 heure du matin. Les conséquences sociales, économiques sont négativement importantes menaçant la vie des couples, les viols de femmes, la prostitution, le brigandage.

Quant à la situation de l'assainissement du quartier, elle n'est pas aussi enviable. Les familles, les rues, les places publiques sont complètement envahies par les déchets solides et liquides. Les ménages manquent d'équipements appropriés en assainissement (puisard, lavoirs, poubelles et autres). Les comportements des populations laissent aussi à désirer et les aspects d'assainissement ne sont pas considérés comme priorité.

2.5 Les autres bailleurs de fonds

2.5.1 Dans la zone du projet GIREDIN

De nombreux bailleurs interviennent dans le secteur de l'eau et l'appui aux communes dont principalement : la Banque mondiale (à travers le PNIR-programme national d'infrastructures rurales), l'AFD-Agence française de développement, la BAD, les fonds arabes, le PNUD/FENU (à travers le PACR-projet d'appui aux communes rurales, qui appui principalement les CCC et l'élaboration des PDSEC). De nombreuses ONG ont également réalisé des puits dans la zone : Save the Children, OMAES, etc.

2.5.2 Dans la Commune I /Bamako

De nombreux bailleurs interviennent dans le secteur de l'eau et l'appui aux communes dont principalement : la Banque mondiale (à travers le PUDB), l'AFD-Agence française de

Développement (le PDSU-projet de développement social urbain , qui sera mis en œuvre par l'ONG DJIGI ; les activités sont : bornes fontaines , équipements pour le ramassage d'ordures).

3 ANALYSE DE L'APPUI A LA MAITRISE D'OUVRAGE PAR PROTOS

3.1 Description des constats relatifs à l'organisation à l'appui à la MDO

Pour les détails : voir annexe 2 avec les données relatifs au chaque projet et les étapes de la mise en œuvre de l'appui à la maîtrise d'ouvrage (politique et planification globale, financement, conception des interventions, réalisation et exploitation)

3.1.1 LA MISE EN OEUVRE DES PROJETS

PROTOS ne travaille pas encore avec une méthodologie très élaborée ou systématisée par rapport à l'appui à la maîtrise d'ouvrage en général. L'approche varie d'un projet à un autre. Le consultant n'a pu identifier un document cadre qui détaille la méthodologie et accessible à l'ensemble des intervenants.

Si dans le projet GIREDIN, l'approche semble bien élaborée et chaque acteur semble connaître sa place, ce n'est pas tellement le cas à Bamako où c'est plutôt l'ONG partenaire qui est au centre du projet. Même au sein du projet GIREDIN on constate que l'essentiel du travail de contrôle de la qualité de l'implication est assuré par PROTOS. Seule la commune de Mopti, avec un service technique compétent et quelques personnels très qualifiés, assure réellement son rôle de maître d'ouvrage.

La mobilisation de la participation locale

L'approche utilisée , mettant l'accent sur la nécessité d'une participation des bénéficiaires , a évolué de façon différente selon les zones. Si au niveau de la commune rurale, la participation locale (par investissement humain et en espèces) a pu être facilement mobilisé, elle a été difficile (voire impossible) à mobiliser en milieu urbain (cas de Mekin –Sikoro et Djanguinabougou à Bamako, la participation des populations bénéficiaires des points d'eau, requise au début du projet, n'a pas pu être mobilisée; ainsi l'ONG a été obligée de reporter le paiement obligatoire de la participation, au risque de retarder la réaliser les travaux , en assurant ainsi le financement à 100% du coût).

Le paiement de l'eau

Par contre, si le paiement de l'eau ne pose aucun problème en milieu urbain, ce n'est pas le cas en milieu rural, à cause de l'extrême pauvreté et l'absence d'activités génératrices de revenus d'une part,

la méconnaissance des avantages d’une eau potable et l’existence d’autres projets qui ne requièrent pas le paiement de l’eau, d’autre part.

Le projet est mis en œuvre à travers le schéma suivant :

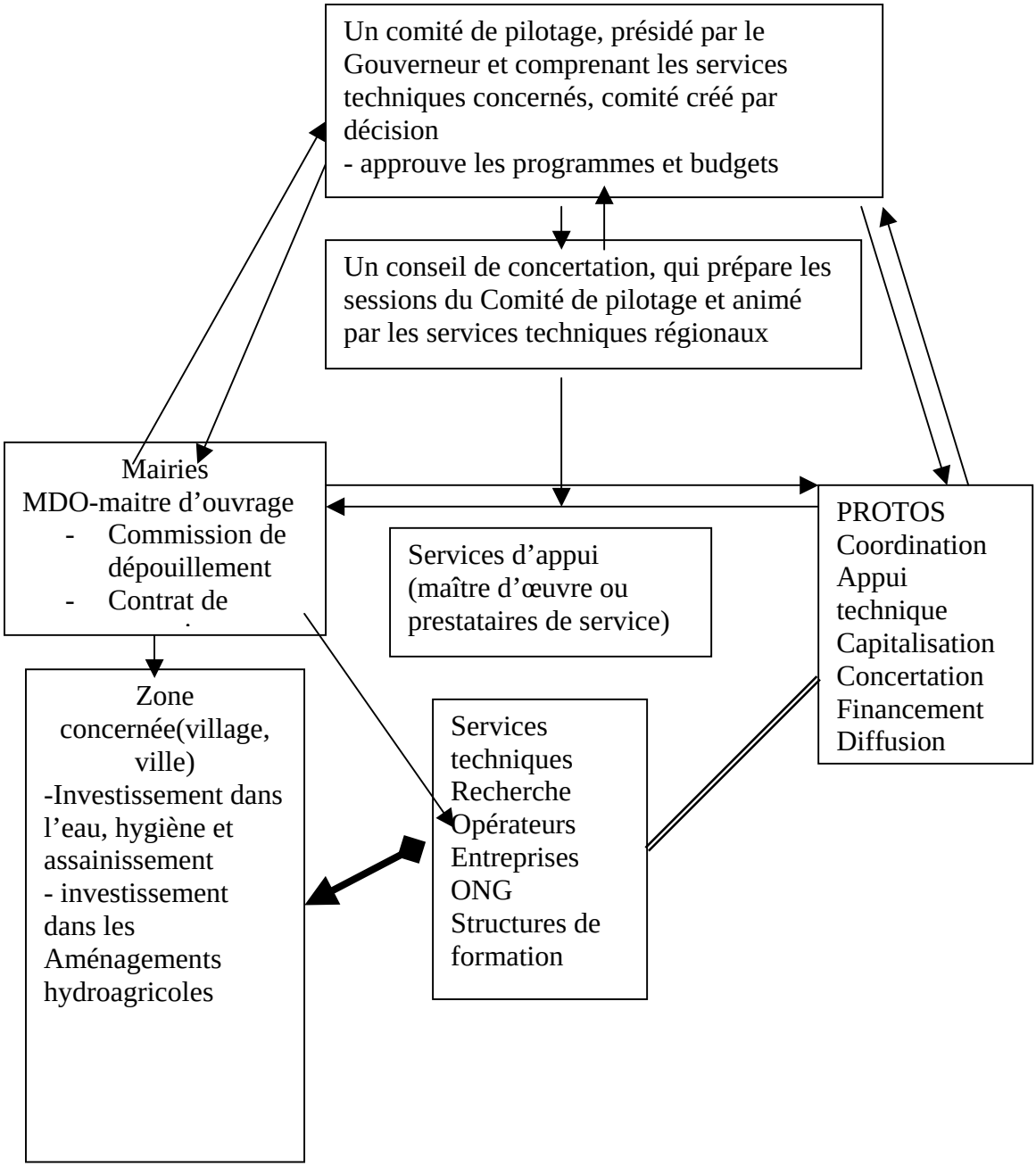

1.1.1.1 LEGENDE

Relation de tutelle

Relation de collaboration

Demande de service, concertation, financement de prestation

Prestation de service, relation de mission de service publique

L'explication du schéma ci-dessus est le suivant :

- Le projet GEREDIN ne retient que les projets déjà sélectionnés dans le PDSEC (plan communal de développement socioéconomique et culturel)
- Ces projets sont évalués et estimés et soumis au Comité de pilotage régional ; l'analyse est faite par le Conseil de concertation (regroupant les services techniques spécialisés) où siège PROTOS et les délégués des Communes, Une fois approuvé par le Comité de pilotage, un dossier d'appel d'offre est lancé par la Commune pour la sélection des prestataires de service : l'entreprise et le bureau de contrôle pour les travaux d'infrastructure,
- Au démarrage du projet un appel d'offre identique avait été lancé par les Communes, avec l'appui et l'orientation de PROTOS, ce qui a permis de sélectionner trois ONG, aujourd'hui partenaires/prestataires de services d'intermédiation sociale : ODI-SAHEL pour la Commune de Socoura, Action Mopti pour la commune urbaine de Mopti et GRAT pour les communes de Kéwa et Soye,
- Les dépouillements et sélections des prestataires sont effectués au niveau des Communes par une commission mise en place par le Maire et qui comprend généralement : le maire, ses adjoints, le secrétaire général, un observateur de PROTOS, un représentant d'un service technique spécialisé,
- Ensuite un contrat est signé entre le Maire et le prestataire et contresigné par PROTOS
- Les rapports d'avancement sont soumis au maire et à PROTOS,
- Les factures sont payées par PROTOS, généralement après approbation par le Maire.
- Lorsque les investissements sont programmés et réalisés, des comités de gestion sont mis en place pour assurer la pérennité (pour les périmètres, pour les points d'eau, etc).

Le cadre d'intervention

- Le Conseil communal étant considéré comme cadre légal de mise en œuvre du projet, avec pouvoir de décision sur son programme de développement communal et les activités y afférentes ; les projets soumis par les villages sont sélectionnés ici et soumis plus haut (au Comité de pilotage et PROTOS) pour approbation et financement,
- Un comité de pilotage, est mis en place au niveau régional, sur décision du Gouverneur de la région de Mopti, pour assurer la cohérence et l'intégration des activités du projet au sein du programme régional de développement ; les tâches du comité de pilotage se résument à essentiellement l'examen et l'approbation des activités proposées par les

communes en relation avec PROTOS, sur la base de l'avis technique du conseil de concertation,.

- Un conseil de concertation mis en place au niveau régional assiste le Comité de pilotage ; il regroupe les services techniques régionaux impliqués directement ou indirectement dans les activités mis en œuvre par le projet PROTOS (dont la direction de l'hydraulique, la direction du génie rural, l'office Riz Mopti, la direction de l'assainissement, etc…); c'est une structure opérationnelle mise en place dans le cadre du projet ; les tâches du Conseil se résument à l'analyse technique des projets proposés (faisabilité technique et financière, programmation, qualité des prestataires de service, etc) et à la préparation et présentation d'un plan d'action devant le comité de pilotage,
- Un comité de gestion est mis en place, au niveau du village ou du quartier pour la mobilisation de la participation locale et la gestion de l'installation.

Pour l'identification et sélection des projets

- Le projet GIREDIN ne retient que les projets déjà sélectionnés dans le PDSEC (plan communal de développement socioéconomique et culturel) de la Commune, respectant ainsi le rôle de Maître d'ouvrage dévolu au Maire ; par ailleurs PROTOS appuie les communes dans l'élaboration et finalisation des PDSEC,
- Ces projets sont évalués et estimés et soumis au Comité de pilotage régional ; l'analyse est faite par le Conseil de concertation (mis en place dans le cadre du projet)) ou siège PROTOS et les délégués des Communes ; des études complémentaires spécifiques sont souvent réalisées pour mieux préciser la faisabilité et le coût.

Pour la réalisation

- Une fois les projets approuvés par le Comité de pilotage, un dossier d'appel d'offre est lancé par le Maire de la Commune avec l'appui de PROTOS (cas du projet GIREDIN) pour la sélection des prestataires de service: l'entreprise pour les travaux, le bureau d'étude (ou le service technique) pour les études et contrôle des travaux d'infrastructures.
- Elaboration par PROTOS (ou Consultant de PROTOS) d'une grille pour la sélection des prestataires, mise à la disposition du Comité communal d'évaluation (ce comité est mis en place par le Maire de la commune pour l'évaluation des offres ; il comprend : 1 ou 2 adjoints du maire, 1 représentant d'un service technique compétent, 1 représentant d'un bureau d'études s'il est déjà choisi et 1 représentant de PROTOS).

- La non objection de PROTOS est requise sur le rapport d'analyse des offres techniques et financières, avant toute notification d'attribution ou de signature de contrat.
- Au démarrage du projet un appel d'offre identique avait été lancé par les Communes, ce qui a permis de sélectionner trois ONG , aujourd'hui partenaires/prestataires de services d'intermédiation sociale : ODI-SAHEL pour la Commune de Socoura, Action Mopti pour la commune urbaine de Mopti et GRAT pour la commune de Kéwa et Soye.
- Les dépouillements et sélections des prestataires sont effectués au niveau des Communes par une commission mis en place par le Maire (Commission communal d'évaluation) et qui comprend généralement : le maire, ses adjoints, le secrétaire général, PROTOS (comme observateur) , un représentant d'un service technique spécialisé.
- Ensuite un contrat est signé entre le Maire et le prestataire et contresigné par PROTOS
- Les rapports d'avancement sont soumis au Maire et à PROTOS (pour observation et attribution) conformément aux dispositions des contrats.
- Les factures sont payées par PROTOS, généralement après approbation du Maire.

L'exploitation

- Lorsque les investissements sont programmés et réalisés, des comités de gestion sont mis en place pour assurer l'exploitation et la pérennisation des installations (pour les périmètres, pour les points d'eau, etc).
- Les comités collectent des fonds à l'exploitation pour constituer des ressources financières destinées à la maintenance des installations.

.

Encadré : Les tâches du maître d'ouvrage

<u>Le maître d'ouvrage</u> : le Maire de la commune (en tant que collectivité territoriale) avec son organe élu : le conseil communal
<u>Les tâches et responsabilités du Maître d'ouvrage :</u>

- *l'élaboration et la mise en œuvre du plan de développement social, économique et culturel de la commune (PDSEC) : identification et hiérarchisation des besoins et desiderata des populations, programmation et planification de la mise en œuvre du PDSEC*
- *mobilisation de compétences nécessaires à l'élaboration et mise en œuvre du PDSEC*
- *recherche de financement,*
- *mise en œuvre d'actions de développement,*
- *mise en œuvre de programmes de renforcement de capacités communales,*
- *suivi et contrôle des travaux de réalisation,*
- *réception des travaux,*
- *mise en exploitation des installations, affectation ou délégation de la gestion à des associations ou autres organismes jugés compétents sur place.*

Pour chacune des activités sus-citées, le Maître d'ouvrage peut soit se faire assister ou appuyer, soit sous-traiter la réalisation, soit déléguer la mise en œuvre à une structure ou organisme tiers sous la base d'une convention.
NB : En plus du maître d'ouvrage, d'autres sont impliqués dans le processus de la maîtrise d'ouvrage (voir encadré ci-dessous)

Encadré : les acteurs du processus de la maîtrise d'ouvrage

Le processus de maîtrise d'ouvrage comprend les acteurs suivants, qu'on doit nécessairement connaître et apprécier pour pouvoir évaluer :

- ***le maître d'ouvrage** : c'est l'ordonnateur principal des activités et des dépenses ; il est chargé de :*
  1. *d'identifier et d'hiérarchiser les besoins, déjà inscrit sur le plan de développement communal, qui lui aussi est adopté,*
  2. *de s'assurer de la disponibilité du financement (sur fonds propres, sur financement extérieur entièrement ou sur co-financement avec une participation locale dont la forme est précisée),*
  3. *sélectionner le ou les prestataires potentiels de service (travaux, études, intermédiation sociale) sur la base d'un appel d'offre et de procéder au dépouillement des offres, et en dernier lieu de signer un contrat avec le prestataire sélectionné,*
  4. *il reçoit et approuve les rapports d'avancement (avec l'appui d'un service spécialisé ou une personne ressource),*
  5. *autoriser le paiement des prestations sur la base des modalités fixées dans le plan de financement et sur les contrats spécifique.*

Dans le cas présent, le maître d'ouvrage est le Maire de la Commune.

- ***le Maître d'ouvrage délégué** : c'est une personne ou une structure désignée par le Maître d'ouvrage pour une délégation partielle ou totale de pouvoir dans le cadre d'une activité donnée ; dans le cas d'espèce ce sont les Comités de gestion mis en place qui l'assument ; aujourd'hui la délégation n'est pas formalisée et les comités de gestion sont également de création récente,.*
- ***le maître d'œuvre** : c'est la structure désignée pour veiller à la qualité de réalisation des activités ; il réalise les études techniques, assiste au choix de l'entreprise de travaux et assure le suivi et contrôle des travaux ; c'est soit un bureau d'étude (p.ex BREESS pour les points d'eau en année 1) ou une structure d'appui publique (Direction régionale du génie rural (DRGR), Office Riz Mopti (ORM), Direction régionale de l'hydraulique (DRH)) ;*

- ***les prestataires de services*** *: ils sont chargés (par un contrat à durée déterminée) pour l'exécution d'activités dans des zones bien précises : études, intermédiation sociale, autres ; ici on distingue : les ONG (GRAT, ODI-SAHEL, Action Mopti), les bureaux d 'études, des services techniques (Direction génie rurale) ;*
- ***les bénéficiaires*** *: ce sont généralement les populations qui initient les activités au bénéfice desquelles les activités sont réalisées ; ils s'engagent pour une participation prédéfinie(en nature ou en espèces) et pour assurer la pérennité des réalisations.*
- ***La source de financement*** *: la disponibilité du financement c'est la condition de base pour la réalisation de l'activité ; les ressources financières sont mises à la disposition du maître d'ouvrage.*

La perception, le niveau et la qualité de l'implication de chacun de ces acteurs déterminent la qualité de la maîtrise d'ouvrage.

3.1.2 SUR LE PROJET GIREDIN

PROTOS appuie les différentes communes dans toutes activités ci-dessus citées, principalement : l'élaboration des PDSEC, le financement des activités, l'appui/assistance aux comités communaux d'évaluation pour la sélection des prestataires de service, le suivi et contrôle des travaux, la gestion et l'exploitation déléguée des installations (assistance dans la mise en place et formation des comités de gestion).

L'approche s'inspire donc de l'approche classique de montage de projet, qui compte trois grandes phases qui prennent en compte l'évolution du cycle de gestion du projet et le processus de la réalisation des ouvrages :

1. L'identification
2. la réalisation
3. l'exploitation

L'approche cadre bien avec la décentralisation, notamment :

- la forte implication de la commune en tant que maître d'ouvrage,
- en se basant sur le PDESC, outil de planification destiné à orienter le développement de la Commune. Le PDSEC est élaboré sur la base des besoins et desiderata des populations avec l'implication et l'appui des services techniques d'appui (notamment pour la formulation des besoins et des projets). L'activité d'élaboration des PDSEC étant à ses débuts, comme la décentralisation, Le PDESC ressemble aujourd'hui à une « short-list » d'activités ponctuelles destinées à satisfaire les besoins de base ; des efforts restent cependant à faire pour que les activités réalisées à travers les PDSEC puissent servir de moteur ou d'incitation à d'autres

investissements ; PROTOS appuie l'élaboration des PDSEC, qui sont pilotés par les CCC (Centre de Conseils des Collectivités),

- en utilisant la même forme de participation locale fixée par l'Etat pour les communes, à travers l'ANICT-agence nationale d'investissement des collectivités territoriales (le taux de participation est passé de 20 à 10% par activité).

Tableau	***Les grandes phases de mise en œuvre classique de projet, étroitement liés au 'logique projet'***	
PHASES	ÉTAPES	TACHES/ACTIVITÉS
l'identification	▪ définition du cadre légal de collaboration (ex. convention de partenariat) ▪ planification des actions et élaboration du budget ▪ analyser l'impact des actions prévues	▪ Sensibilisation de tous les acteurs et bénéficiaires
la réalisation	▪ formuler les projets micro de réalisation des ouvrages ▪ rechercher les acteurs d'exécution ▪ mobiliser le financement ▪ exécuter les projets ▪ évaluer le processus de l'exécution	▪ Analyser les demandes de microprojets et analyse de la pertinence de leur éligibilité ▪ Sélection des microprojets ▪ Élaboration des dossiers d'appel d'offres pour entreprises, bureau d'étude et ONG d'intermédiation sociale ▪ Identification et sélection des entrepreneurs, bureaux et ONGs et signature de contrats ▪ Mise en place du dossier de financement ▪ Envoi copie des dossiers de financement à PROTOS ▪ Examens des dossiers par le représentant du bailleur ▪ Demande avis de non objection au financement du représentant du bailleur ▪ Formation des comités de gestion des microprojets ▪ Financement du microprojet ▪ Contrôle technique des chantiers (et contrôle du contrôle) ▪ Exécution du microprojet ▪ Formations intégrées à la réalisation des microprojets, formations pour un changement de comportement en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement ▪ Réception provisoire et définitive ▪ Justification des fonds
l'exploitation	▪ exploiter l'ouvrage	▪ Exploitation, entretien et maintenance

Tableau	***Acteurs et responsabilités des acteurs***
Acteurs	Responsabilités
1. L'Etat	▪ Prépare et veille à l'application de la législation ▪ Définit et veille à l'application des normes de conception, de réalisation et d'exploitation ▪ Apporte un appui/conseil aux collectivités locales à travers les services

	déconcentrés ▪ Planifie au niveau national et aide au financement des grands investissements
2. Le Conseil Communal	▪ Assure la maîtrise d'ouvrage ▪ Fait gérer les installations ▪ Veille au bon déroulement du service de l'eau
3. Les usagers	▪ Peuvent assurer la gestion en s'organisant en association (cf. fiche professionnalisation) ▪ Participent à la conception et à la définition des modalités de gestion ▪ Paient le service de l'eau ▪ Assurent un usage rationnel et hygiénique de l'eau
4. Les exploitants (organisés en comité de gestion du point d'eau)	▪ Assurent la production et la distribution de l'eau ▪ Assurent le fonctionnement technique et la maintenance des installations ▪ Assurent la gestion financière du système
5. Opérateurs privés (les prestataires de services)	▪ Exécutent des prestations de service liées à la réalisation et à l'exploitation des systèmes (études, travaux, réparations, fournitures de pièces, formation) ▪ Assurent le suivi technique et financier et l'appui/conseil (cf fiche Suivi/Conseil) Il n'y a pas encore d'opérateur privé pour l'exploitation des points d'eau réalisés dans le cadre du projet GIREDIN .

3.1.3 AUTRES REMARQUES

- L'accent est surtout mis sur la réalisation des ouvrages et les aspects techniques (les résultats atteints sont très bons ; la qualité des réalisations est également très bonne) ;cependant vu le niveau de prise en charge et d'adoption des installations par les bénéficiaires, on est tenté de croire que l'intermédiation sociale évolue à un rythme plus lent et n'a pas atteint ses objectifs ; *sinon comment s'expliquer qu'à la fin de la réalisation des travaux, les populations se posent encore la question de la prise en charge*).
- PROTOS est conscient du fait qu'un travail de véritable facilitation reste à faire avec les principaux acteurs de la gestion de l'eau et de maintenance des ouvrages d'hydraulique villageoise, afin que les protocoles ou contrats de gestion par délégation (de la commune vers les bénéficiaires réunies dans des comités) deviennent une réalité (que ça soit dans le district de Bamako ou au niveau des villages des communes rurales de la région de Mopti).
- Dans la commune urbaine de Mopti, les responsables de la commune comptent plutôt renforcer son intervention que de responsabiliser les bénéficiaires. Ceci concerne un contrôle et appui permanent de la potabilité de l'eau des puits de Bargondaga et Djennédaga, villages rattachés à la ville de Mopti, afin d'éviter toute propagation de maladie qui serait liée à la consommation de l'eau non potable.

3.2 Description qualitative par rapport aux éléments dans le système PROTOS

La mise en œuvre des projets étudiés, on enregistre des points forts et des points faibles dans toutes les étapes du processus.

Tableau	***Points forts et points faibles au niveau du projet GIREDIN***	
ETAPE	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Cadre d'intervention	- prise en compte du schéma et cadre de la décentralisation *(le maître d'ouvrage est le maire, le PDESC est le plan de référence, la participation locale est celle de l'ANICT)*	- le comité de pilotage a omis une participation du cercle, qui officiellement assure la coordination du développement harmonieux du cercle, qui est constitué de plusieurs communes *(notamment les délégués des conseils de cercle)* - la majorité des structures sont opérationnelles (donc liées à la vie du projet), sauf le conseil communal - le rôle des comités de gestion reste n'est pas soutenu par un acte communal écrit
Identification et sélection des projets	- sélection des projets prioritaires retenus par la commune et s'inscrivant dans le cadre du projet *- Les fonds de GIREDIN sont les plus importants fonds d'investissement des 3 communes rurales*	*Les communes de Soye et Socoura sont relativement faible dans le montage des micro-projets- attitude attentiste par rapport à PROTOS.*
Réalisation	- la systématisation de l'appel à la concurrence, - la proposition de grilles d'évaluation des offres (dépouillement), -la contractualisation des prestations -l'utilisation des compétences locales est favorisée, -le rôle de chaque acteur est clairement défini maître d'ouvrage, ONG nationale, maître d'œuvre, bénéficiaires) -la réalisation des microprojets renforce les liens entre conseil communal et chefs des villages d'intervention	-La plupart des communes ne maîtrisent pas encore le contenu des contrats ou dossiers d'appel d'offre, préparé par PROTOS. -Manque d'un suivi rapproché par les communes (en principe, la commune doit dégager sur fonds propres les moyens nécessaires pour un suivi régulier)
Exploitation	- des comités de gestion ont été mis en place, avec l'appui des ONG,	-les comités mis en place ont une faible capacité,

	pour la gestion des installations	-la responsabilité des comités n'est pas formalisée avec la commune (comme maître d'ouvrage délégué) pour l'entretien et la maintenance des installations, mais sera faite en janvier 2006 après le transfert effectif des compétences aux communes (atelier de DRH en nov 2005) -la stratégie actuelle de mobilisation de ressources financières au niveau village n'est pas durable (parce que non acceptée par les bénéficiaires) -insuffisance de communication entre PROTOS (coordinateur) et les prestataires de service sur le contenu de la « qualité des prestations »

Tableau	***Points forts et points faibles au niveau du projet de Bamako***	
ETAPE	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Cadre d'intervention	- les différents niveaux de responsabilité dans la commune sont impliqués	-implication très faible de la mairie, -les structures impliquées, sont toutes opérationnelles (liées à la vie du projet), excepté le conseil communal (qui est prévu et mis en place comme organe communal), - le schéma actuel favorise peu l'appui à la maîtrise d'ouvrage
Identification et sélection des projets	-Mise en œuvre rapide des actions d'investissement	-absence de stratégie durable pour l'assainissement, - non implication d'opérateurs privés (GIE),
Réalisation	L'ONG partenaire joue le rôle de maître d'ouvrage délégué, - les prestataires locaux sont impliqués (artisans, maçons)	Cette approche ne cadre pas avec la décentralisation -impossibilité de mobiliser la participation locale au démarrage des investissements, - trop grande implication de l'ONG,dans la mise en œuvre du projet, au détriment d'autres acteurs
Exploitation	-des comités de gestion ont été mis en place , avec l'appui des ONG, pour la gestion des installations	-les comités mis en place ont une faible capacité, -la responsabilité des comités n'est pas formalisée avec la commune (comme maître d'ouvrage délégué) pour l'entretien et la maintenance des installations, -la stratégie actuelle de mobilisation de ressources au niveau des quartiers n'est pas

		durable (insuffisance de contrôle des recettes), -le niveau d'implication de l'ONG risque d'hypothéquer le transfert en fin de projet en créant une dépendance permanente

3.2.1 LE GENRE

En ce qui concerne le genre, on ne peut s'attendre à des grands changements eu égard à la taille du projet d'une part et le processus d'apprentissage qui est récent. La prise en compte du genre s'est plutôt traduite par l'implication des femmes au niveau des comités de gestion dans les villages. Partout les femmes sont membres des comités de gestion:

- à Dioundori par exemple, le comité de gestion du jardin est entièrement constitué de femmes, puisque la production maraîchère est généralement considérée activité féminine ; même là le suivi des activités féminines reste assuré par les hommes du village,*(ce qui n'est pas mauvais en soi eu égard aux réalités socioculturelles de la zone),*
- à Barbé, le comité de gestion du forage, compte 3 femmes sur 12 membres. Toutefois, les 3 femmes n'occupent que la place du comité d'assainissement, pas des rôles décisifs

3.2.2 LE DIALOGUE ENTRE ACTEURS

Comme mentionné plus haut, le dialogue entre acteurs s'effectue à travers les différentes structures opérationnelles mises en place aux différents niveaux : village, Commune, niveau régional. L'activité étant à ses débuts et géographiquement limité, des efforts restent à faire.

3.2.3 LE PROCESSUS D'APPRENTISSAGE

Avec l'approche du projet, le processus d'apprentissage se renforce, notamment dans le cadre du transfert de compétences :

- au niveau village : la gestion déléguée de gestion des installations est un apprentissage, même si elle reste encore informelle et non contractualisée avec la commune,
- les comités féminins de gestion, hésitent souvent dans la prise en charge totale de la gestion de leurs activités, vu le caractère nouveau de l'exercice,
- la maîtrise d'ouvrage transférée aux communes, dans le cadre de la décentralisation, est un apprentissage, qui se met petit à petit en place ; les communes ne disposant pas de ressources

financières suffisantes, elles sont soumises aux exigences de procédures fixées par les différentes sources de financement, ce qui est de nature à affaiblir le pouvoir communal.

3.2.4 L'APPUI CONSEIL DANS UNE RELATION PERSONNALISE AVEC L'ACTEUR CONCERNE

Dans le cadre des projets PROTOS, l'appui conseil a été assuré sous différentes formes :

- à travers les ONG nationales, chargées de l'intermédiation sociale (animation, conseils, formation),
- à travers les interventions des services techniques d'appui (formation, assistance dans la formulation des projets et du PDSEC, conseils pratiques,),

3.2.5 L'INSTITUTIONNALISATION ET LA CONTRACTUALISATION

L'approche étant nouvelle, les parties concernées hésitent dans la formalisation des relations. La formalisation se limite aux relations des ONG nationales, ou PROTOS avec la Commune. Les relations entre la Commune et les comités de gestion dans les villages restent encore informelles, bien que le principe de la délégation soit accepté et sera mise en œuvre en janvier 06. La mise en place des structures opérationnelles est également formalisée. Il s'agit notamment du comité de pilotage et du conseil de concertation. Le projet a permis également l'effectivité de la mise en place de certains organes de la commune, dont la commission communale d'évaluation. Même si le conseil communal existe, la mise en œuvre du projet PROTOS a permis de redynamiser ses activités.

3.3 Comparaison avec d'autres bailleurs de fonds

Dans quelle mesure est-ce que les interventions de PROTOS diffèrent d'autres bailleurs de fonds ? Aujourd'hui de nombreux interviennent dans le cadre de la décentralisation , mais à des niveaux et formes variées dans l'implication des acteurs des collectivités territoriales : la commune, le conseil communal et les populations à la base.

Les spécificités dans le cadre du présent projet, se trouvent, notamment :

- dans le schéma global d'intervention, principalement la nature et mission des structures opérationnelles crées avec le projet,
- le niveau d'implication de la Coordination du Projet :

1. avec PROTOS la décision est prise sur place sur la non objection, ce qui permet de réduire considérablement le temps de mise en œuvre des activités ; tandis que d'autres projets comme le PACR et le PNIR, sont obligés de solliciter des avis de non objection au bailleur de fond ailleurs, allongeant ainsi le temps des procédures.
2. avec PROTOS, l'hiérarchisation des activités est faite par le conseil communal et approuvé par le comité de pilotage.
3. la taille de l'équipe PROTOS, qui favorise le « faire-faire »,tandis que d'autres interventions sont mises en œuvre par des équipes plus grandes,
4. les autres projets locaux qui sont mis en oeuvre à travers les services techniques (eau, assainissement et aménagements hydroagricoles) n'impliquent pas directement des ONG pour une intermédiation sociale (comme le fait PROTOS) ; dans ce type de projet, la participation locale est définie dès le montage du projet en conformité avec les conditions de l'ANICT.

4 ETUDE ÉVALUATIVE

4.1 Constats relatifs au projet GIREDIN Mopti

En conclusion *les principaux acteurs sont impliqués*, bien que des efforts restent à faire pour renforcer les acquis, notamment par la communication (avec les acteurs et partenaires) et l'atténuation du rôle de PROTOS qui est devenu actuellement *« la plaque tournante* » dont le seul avis est « jugé » prépondérant ; les autres acteurs minimisant encore leur avis et leur poids dans le schéma. L'idée initiale, au démarrage du projet qui consistait à la mise à disposition des ressources financières des activités aux communes à été abandonnée pour les garder aujourd'hui dans les comptes de PROTOS, vu l'environnement financier de la région (la lourdeur de mobilisation de ressources via le trésor, la faible capacité des communes, dans lesquelles il n'existe souvent aucune banque ou institution financière).

L'EFFECTIVITE

L'appui à la maîtrise d'ouvrage est la pièce maîtresse dans l'approche du programme . Les maires (Communes) sont fortement impliqués, bien que par moment ils pensent qu'ils sont juste « une roue secours d'un véhicule » tout en restant satisfaits dans cette approche qui privilégie et garantie la transparence dans la gestion, notamment pour la sélection de prestataires et l'attribution de

marché. Ils pensent qu'avec le projet ils deviennent plus aptes à mettre en œuvre les autres projets avec d'autres partenaires demandant leur implication (principalement l'ANICT). PROTOS dans son approche a rendu effectif l'utilisation de compétences locales, notamment : les ONG d'intermédiation sociale, les entreprises, les bureaux d'études, les services techniques locaux.

Le Projet est récent, à peine un an d'existence mais la coordination devrait être félicité pour l'importance des résultats atteints en terme de réalisation physique. On peut affirmer que le projet a réussi dans la réalisation des activités, avec un gain de temps considérable et une bonne qualité des installations.

L'EFFICIENCE

Malgré l'importance des travaux réalisés on constate un certain déséquilibre entre les ONG d'intermédiation sociale et le rythme de réalisation des infrastructures, notamment :

- on a l'impression que certains comités de gestion, vu leur non fonctionnalité, ne comprennent pas encore très bien leur rôle dans le suivi et la mise en exploitation des réalisations,
- pendant que le projet considère que l'activité est terminée (reste la réception des travaux), les bénéficiaires (le comité de gestion) attendent encore la fin des travaux pour décider de la suite (c'est le cas à Diondiori sur le périmètre maraîcher qui vient d'être aménagé : les populations bénéficiaires (les femmes) n'ont encore démarré aucune de leurs activités propres, à savoir :
    1. dresser la liste des attributaires,
    2. organiser l'approvisionnement en intrants,
    3. démarrer les travaux d'aménagement des planches et autres travaux culturaux,
    4. assurer le gardiennage des équipements dont le grillage, etc,
- pendant ce temps l'ONG nationale a pratiquement suspendu ses activités d'intermédiation et attend la réaction de PROTOS sur la suite réservée au contrat,
- les comités mis en place ont besoin d'un appui pour assurer leur mission de pérennisation des infrastructures,
- les contrats existants, avec des durées données, sont théoriquement terminés, bien que l'interprétation est variable d'une partie à une autre ; pour les 3 ONG nationales impliquées (GRAT,ODI-SAHEL, GRAT) leur contrat a pris fin, tandis que la coordination de PROTOS soutient que les prestations prévues ne sont pas quantitativement terminées.

On a l'impression qu'on a privilégié la réalisation des infrastructures et ensuite l'intermédiation sociale (le difficile lien entre le social et le technique) : le choix que le projet a fait était de réaliser la plupart des infrastructures avant le 15 juillet '05, avant la crue du Niger et pour ne pas être en retard avec la justification par rapport à l'échéance du projet ; mais malheureusement les ONG n'ont pas pu suivre et rattraper le retard avec une meilleure adhésion des populations et un plus grand dynamisme des comités de gestion vis à vis de l'installation mise à leur disposition (la mobilisation de ressources financières pour la pérennisation.Le projet a fait également le constat que les animateurs d'ONG ne sont pas suffisamment suivis par leurs directions respectives.

LA DURABILITE

La participation locale - Dans l'approche du projet les acteurs locaux (au niveau des villages, de la commune et au niveau régional) sont impliqués,à niveau différent dans toutes les phases. La participation locale est variable d'une activité à une autre. Elle est de 10% pour les points d'eau et peut atteindre près de 30-40%pour les travaux d'aménagement hydroagricoles (PIV Kouakourou).

Les 10% de participation est une norme fixée par l'ANICT (Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales). Elle est mobilisée comme suit : 5% en nature (par investissement humain) et 5% en espèces (sur fonds de la Commune).

Cependant pendant l'exécution des travaux l'ONG nationale d'intermédiation sociale devrait de temps en temps vérifier l'effectivité de cette participation pour éviter des situations jugées *« inquiétantes » (cas du village de Diondiori)..*

Cas de Diondiori :Pour la réalisation des travaux une participation de 5% en investissement humain ou 200 000 fcfa en espèce avait été requise ; finalement le village s'est engagé sur participation en nature : l'hébergement des ouvriers spécialisés de l'entreprise, apport en matériaux, main d'œuvre ; mais au finish avec un nombre d'ouvriers variant de 8 à 10 nourris pendant près de 3 mois (90jx9x1000fcfa=810 000) , le village a beaucoup souffert surtout pendant cette année de disette pendant laquelle toutes les céréales étaient achetées au marché, le village ne disposant d'aucun stock céréalier.

Le schéma institutionnel - Avec le Coordinateur du PROTOS nous avons constaté que les représentants des cercles n'étaient ni dans le conseil de concertation, ni dans le comité de pilotage ce qui est de nature a limiter la capacité et affecter ainsi la durabilité du schéma institutionnel proposé.

Le cercle est une collectivité territoriale au même titre que la Commune et la région. Le programme de développement du cercle intègre ceux des communes et assure la cohérence et coordination globale surtout en ce qui concerne la gestion des domaines et ressources extra communaux. C'est le Conseil de cercle qui approuve le programme local de développement du cercle, qui regroupe plusieurs communes. C'est ici que sont hiérarchisés les besoins et les activités à mener pour l'ensemble du cercle.

Le montage financier - La gestion des fonds du projet : l'approche actuelle de garder ces fonds au niveau de PROTOS garantit sa mobilisation rapide. Le système prévu par la décentralisation, via le trésor, ne garantit pas, avec les lourdeurs administratives, un accès rapide au fonds. Les communes vont recevoir à l'avenir des récapitulatifs et copies des factures de toutes les dépenses liées aux activités dans la commune.

Les ressources financières pour la maintenance des infrastructures réalisées - Même si le rôle des comités de gestion dans les communes rurales semble clair, ce n'est pas le cas dans la commune urbaine où la délégation de pouvoir n'est pas évidente. Même si des difficultés sont encore rencontrées à Barbé pour le paiement de l'eau à la pompe, les populations et le Comité de gestion sont conscients et sensibles sur la nécessité de créer des fonds pour faire face à des entretiens dans le futur. Il reste pour les populations à se convaincre (avec l'appui de l'ONG) que payer l'eau potable est l'ordonnance de santé la moins coûteuse.

A Bargondaga, l'eau est gratuite et il n'est pas envisagé à court terme la création d'une cotisation éventuelle malgré la grande fréquentation du puits , perçu aujourd'hui comme un début de solution contre les maladies hydriques dues à la consommation de l'eau du fleuve. Ici le service technique de la Mairie s'est engagé à tout prendre en charge : la chloration (ou javellisation) de l'eau et la maintenance. Le comité mis en place veille uniquement sur l'hygiène du puits (nettoyage des abords, interdiction d'y introduire des chaussures, etc).

La situation est identique pour le suivi des caniveaux aménagés : le service technique envisage d'assurer son entretien. Il n'est pas prévu de formaliser à court terme un comité de gestion de quartier pour sa maintenance, vu la situation quasi générale des autres caniveaux de la ville.
Au niveau de la commune urbaine de Mopti, les initiatives de l'ONG d'intermédiation semble limitées. On cite quelques visites de sensibilisation effectuées dans le quartier sur le dépôt des ordures et la nécessité de préserver la fonctionnalité des caniveaux.

4.2 Constats relatifs au projet d'approvisionnement en eau, hygiène et assainissement à Bamako

L'approche mise en œuvre au niveau des ONG, dans les deux quartiers, est quelque peu différente que Mopti. Ici, dans les communes de Bamako , c'est l'ONG(AMASBIF ou AMRAD)-) qui joue pratiquement le rôle de maîtrise d'ouvrage déléguée et assure l'intermédiation sociale (les installations sont à son nom, attribue les marchés, gère les contrats passés, assure le contrôle des comités de gestion, organise une partie des travaux d'investissement humain).
La Commune a délégué de façon informelle toutes les responsabilités de mise en œuvre du projet au chef de quartier(responsable traditionnel ,non élu.
Pour les bornes fontaines , le rôle de maître d'œuvre et de celui prestataire pour la pose sont assurés par l'EDM (Energie du Mali).

L'IMPACT

Le projet est mis en œuvre à travers le schéma suivant :

A Banconi

- AMRAD(maître d'ouvrage délégué et maître d'œuvre, parce qu'il attribue les contrats et assure le suivi des travaux de réalisation des installations ; en plus les points d'eau réalisés sont encore à son nom) a signé des protocoles avec la Commune et l'Association SINDIYA,comme interlocuteur et partenaire dans le quartier, qui a
- à son tour- mis en place un Comité de gestion pour les bornes fontaines ,
- des volontaires communaux ont été identifiés pour assurer, de façon bénévole, l'animation sur l'eau potable, assainissement et l'hygiène dans les familles,
- des séances de concertation sont prévues périodiquement avec l'ensemble des partenaires ; seule une séance a pu être organisée depuis le début du projet.

A Mekin Sikoro :

- AMASBIF(maître d'ouvrage délégué et maître d'œuvre) a signé des protocoles avec la Commune et l'Association AFDMS,comme interlocuteur et partenaire dans le quartier, qui a à son tour,
- mis en place un Comité de gestion pour les bornes fontaines ,
- Des séances de concertation sont organisées périodiquement avec l'ensemble des partenaires .

Au démarrage du projet, lorsque l'ONG nationale s'est rendue compte du refus (ou de l'impossibilité de récupérer une participation financière des populations, il a été convenu de retenir 5% des recettes futures de la vente d'eau. Aujourd'hui la vente d'eau a démarré, mais aucune précision n'est donnée ni sur la période de retenue des 5%, ni la destination des 5% qui seront retenus. Cette situation va fortement hypothéquer la mise

en œuvre d'activités futures basées sur la participation.

SCHEMA D'INTERVENTION

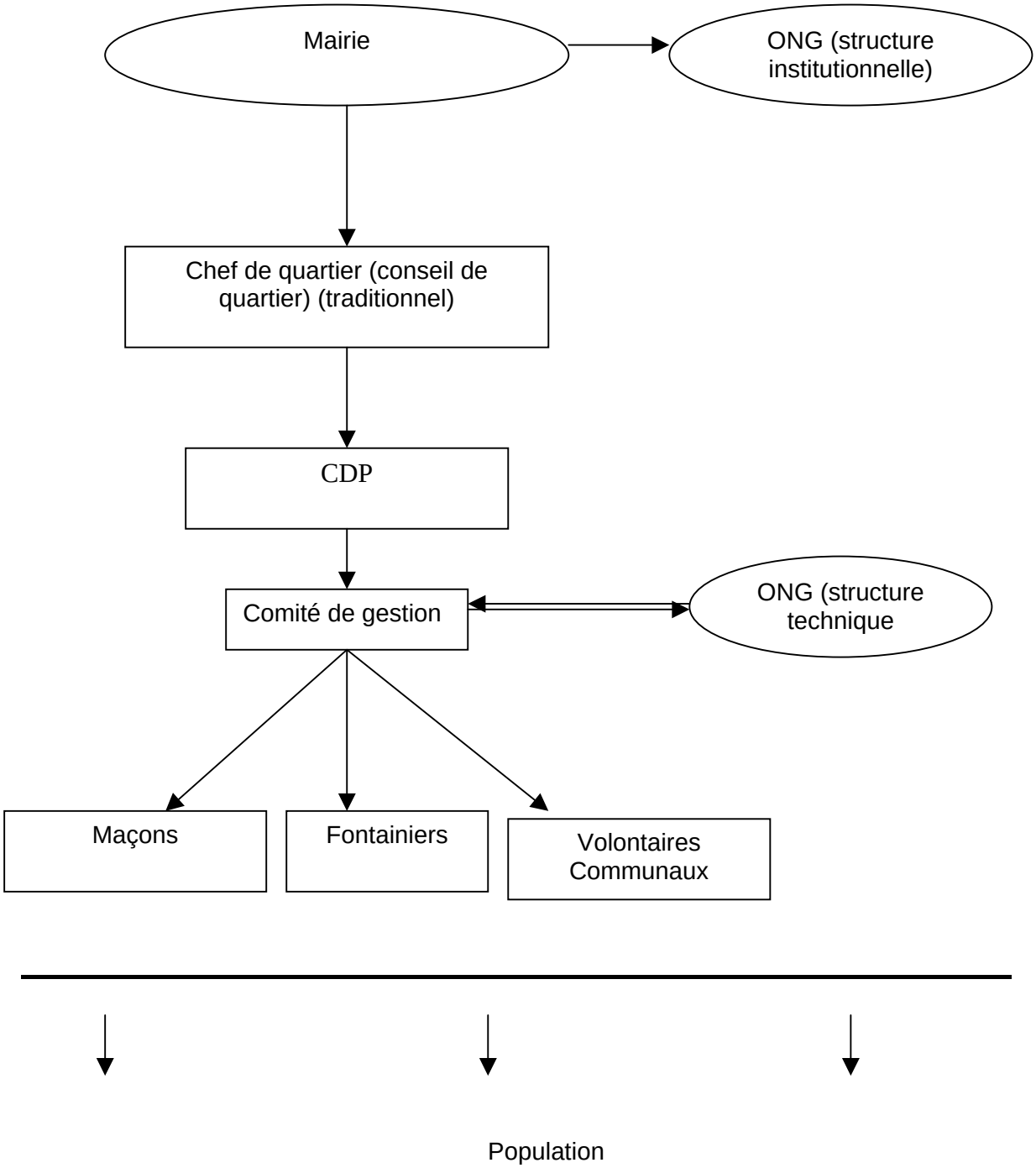

En conclusion *les principaux acteurs sont impliqués*, bien que des efforts restent à faire pour renforcer les acquis, notamment par la communication (avec les acteurs et partenaires) et l'atténuation du rôle de l'ONG qui a concentré aujourd'hui l'essentiel autour d'elle. Seule l'activité de vente d'eau est laissée aux bénéficiaires. Dans ces conditions les initiatives restent limitées.

Même si la Commune s'est impliquée administrativement, il reste entendu qu'elle n'a jamais voulu le faire financièrement, aussi bien pour les activités d'eau potable que d'assainissement. Les raisons avancées sont le manque de ressources financières. Or dans la situation actuelle de dégradation du cadre de vie (eaux stagnantes, de nombreux dépôts d'ordures en travers des rues, etc) , si la Commune ne s'implique pas plus, la situation ne va pas évoluer de façon significative, surtout dans le domaine de l'assainissement :

- pour les puisards et latrines : des résultats importants ont été obtenus, mais force est de constater que ceux obtenus ont été affectés par la non disponibilité des populations à creuser le puits(leur participation) à Banconi-Dianguinabougou à cause du profil rocheux du sol ; mais les impacts sont nettement perçus par les populations des deux quartiers (rues et maisons assainies là ou des puisards et latrines ont été réalisés),
- l'activité privée des GIE n'a pas pu se développer pour le ramassage des ordures, à cause du refus de payer,(dans les deux quartiers),
- l'absence de décharge de transit, oblige les autorités communales à ramasser prioritairement au niveau des endroits publics (marché, centre de santé, école),
- l'absence de caissons métalliques dans les deux quartiers,
- l'importance des quartiers situés dans « la zone rouge » ou « zone à faible débit des bornes » et l'absence de programme de desserte à court et moyen terme de ces quartiers en eau par l'EDM.

Tableau	***AUTRES IMPACTS DE LA MISE EN ŒUVRE DES PROJETS PROTOS***
Type d'impact des projets PROTOS	*Appréciation*
Changements positifs provoqués au niveau des structures familiales en établissant un équilibre en matière de genre dans l'attribution des tâches	Les changements positifs observés sont surtout des tendances à savoir : la consommation d'une eau plus potable, l'amélioration du revenu des femmes gérantes des points d'eau, un renforcement des capacités d'organisation des femmes ; cette situation est due au fait que le projet est récent (à peine une année)
Changements positifs provoqués au niveau du développement local dans un contexte	Oui des changements positifs ont été constatés : - une redynamisation des conseils communaux, - une redynamisation du dialogue entre acteurs, assurant ainsi une meilleure cohérence et synergie des interventions au niveau local

décentralisé	- les structures mises en place, même de façon opérationnelle sont considérées comme des interlocuteurs valables, - une transparence dans l'attribution et suivi des contrats et marchés - la mise en œuvre des PDSEC,mettant ainsi en évidence la qualité des initiatives des communes pour la sélection et mise en œuvre de projets prioritaires pour les populations, renforçant et améliorant ainsi la politique nationale de planification

L'EFFECTIVITE

L'appui à la maîtrise d'ouvrage est la pièce maîtresse dans l'approche du programme qui s'inspire de la décentralisation. Mais ici, vu le rôle central dévolu à l'ONG et le peu d'intéressement de la Commune, c'est finalement le comité de gestion qui est le principal bénéficiaire de l'appui « à la maîtrise d'ouvrage » en ce qui concerne la gestion et pérennisation des activités. Cette délégation faite par la Commune n'est pas formalisée et pourrait être remise en cause dans le future avec le développement des activités du quartier.

L'EFFICIENCE

Malgré l'importance des travaux réalisés on constate un certain déséquilibre dans l'implication des acteurs :

- on a l'impression que certains comités de gestion, vu leur non fonctionnalité, ne comprennent pas encore très bien leur rôle dans le suivi et pérennisation des réalisations : les pertes d'eau sont importantes au niveau de certaines fontaines entraînant des écoulements importants , sans inquiéter même la vendeuse,
- l'ONG concentre toutes les responsabilités à son niveau, sans se préoccuper du transfert progressif des responsabilités de gestion et de maintenance du point d'eau ; c'est maintenant qu'il faut entreprendre le transfert et non à la fin du projet, ou lorsque les équipements seront dégradés,
- l'activité de ramassage primaire des ordures, c'est à dire devant les maisons est une activité privée ; aucune institution ou structure seule ne peut le réaliser bénévolement ; l'installation des GIE privés devra être soutenue et encouragée,
- la Commune a quand même la responsabilité pour la création de décharge de transit dans les quartiers (caissons de gabarit différente) ; aujourd'hui le réseau de caissons d'ordure est

quasi inexistant dans les deux quartiers ; de temps en temps l'ONG est sollicitée par le chef de quartier pour l'enlèvement ponctuel d'un « gros » tas d'ordure,

- les comités mis en place ont besoin d'un appui pour assurer leur mission de pérennisation des infrastructures.

On a comme l'impression qu'on a privilégié la réalisation des infrastructures et ensuite l'intermédiation sociale ; mais malheureusement les ONG n'ont pas pu rectifier l'approche et replacer chaque acteur à sa place pour qu'il joue son rôle.

LA DURABILITE

La participation locale - Au niveau de Bamako, la participation a été variable d'un quartier à un autre et d'une activité à une autre :

- la participation physique a été effective (creusement de la fosse) , dans le quartier de Sicoro, pour la construction des puisards, lavoirs et latrines ; mais elle a été quasiment nulle dans le quartier de Banconi-Dianguinabougou, où les populations se disaient incapables de creuser dans un profil de sol rocheux,
- pour la réalisation des bornes fontaines aucune participation financière en amont des travaux n'a pu être mobilisée, ni du côté des populations, ni du côté de la mairie.

> *Sur les projets de Bamako, on a même « esquivé et reporté » la mobilisation de la participation financière locale (qui paraissait impossible), pour ne pas hypothéquer le planning de réalisation des investissements. Il a été convenu que la participation sera prélevée sur les recettes futures, ce qu esti contraire à la justification de la participation (réduction du coût d'investissement ; meilleure adhésion des populations si elles participent à l'investissement).*
>
> *Mais malheureusement, encore quelques mois après la mise en exploitation des installations à Bamako, aucune précision n'est donnée sur le montant qui sera retenu , sur les recettes, en terme de participation, ni la destination de ce montant.*

Le schéma institutionnel - Le schéma actuel mettant l'ONG nationale au centre, a eu comme conséquence la faible implication des acteurs et le « laxisme » dans la gestion des recettes. Toutes les initiatives dans la mise en œuvre du projet sont laissées à l'ONG nationale, considéré que l'acteur qui peut tout faire ». Dans ce processus, seule l'ONG nationale semble préoccupée d'atteindre les résultats attendus pour satisfaire son protocole d'accord avec PROTOS. Quand aux autres acteurs aucune disposition de sanction n'est prévue pour motiver leur participation.

L'approche actuelle est surtout opérationnelle, liant la pérennité des activités à la vie du projet : le scénario actuel de transfert ne se limite qu'à la mise en place des comités de gestion , dont la « performance apparente actuelle » (tenue de réunion, recouvrement de recettes de vente d'eau, etc) est liée à la présence et suivi quotidien de l'ONG et non à l'adhésion réelle des populations au projet et ses activités.

Le montage financier - Les ressources financières pour la maintenance des infrastructures réalisées

- Même si le rôle des comités de gestion semble clair et que le paiement de l'eau ne rencontre aucune contrainte dans les quartiers, le dispositif de gestion des ressources financières ne paraît pas solide pour assurer la pérennité des installations (à Sikoro, c'est la même personne qui gère le compte de la BF et celui de l'association pour le développement du quartier avec des activités diverses : banques de céréales, etc)
- Vu le niveau de formation limité de la caissière (*alphabétisée en bamanan*), il serait plus prudent de séparer la gestion de la BF de celle du quartier.
- *(A titre d'exemple, lors de la réunion , il y avait presque une confusion entre les carnets de banque).*

A la date du 17/11/05, le montant en compte : 282 850 fcfa, à Mekin Sikoro.

4.3 Recommandations

Elles portent sur :

- le schéma institutionnel
- l'implication et les relations avec les prestataires de service
- la réalisation des installations
- la mobilisation des ressources financières pour la pérennisation des installations

4.3.1 RECOMMANDATIONS RELATIVES AU SCHEMA INSTITUTIONNEL

Sur le projet GIREDIN

- ajouter les délégués des cercle concernés dans le Conseil de concertation et le Comité de pilotage (représentant du conseil de cercle et celui du préfet) .

Sur le projet de la ville de Bamako

- Le schéma actuel d'intervention, devra être revu pour être pérenne, en impliquant mieux les acteurs et créant ainsi les conditions d'un transfert ; une stratégie de transfert devra être élaborée, planifiée et mise en œuvre, avec les objectifs suivants :
    1. l'implication réelle de la commune en tant que maître d'ouvrage ou par délégation formelle,
    2. susciter et motiver l'implantation des GIE (à qui l'ONG pourrait rétrocéder certaines activités comme la « boutique sanitaire » qui ne marchera jamais en régie), pour la prise en charge du ramassage des ordures,

Le projet dans le futur pourrait instituer un prix du meilleur GIE d'assainissement dans un quartier ; prix qui permettrait au GIE de s'équiper ; au GIE d'asseoir sa stratégie pour se faire accepter, courtiser et aimer dans le quartier.

3. Le recentrage des activités de l'ONG sur les tâches de : facilitateur, d'intermédiation sociale, de suivi et contrôle, de formation des structures et acteurs

Dans la poursuite des activités, il serait souhaitable que l'ONG se recentre sur son rôle d'intermédiation sociale, et tente de concrétiser la formalisation (acte communal écrit) de délégation de pouvoir de la commune vers l'Association /organisation de base chargée actuellement de la gestion des installations.

4.3.2 RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX RELATIONS AVEC LES PRESTATAIRES DE SERVICE

Sur le projet GIREDIN

- Organisation d'une séance de communication avec les 3 ONG *« pour décider que faire »* , vu que les activités d'investissement ne sont pas terminées et que le délai contractuel est terminé et aucune couverture financière n'est actuellement assurée par le projet ;il serait souhaitable de prolonger les prestations de l'intermédiation sociale, avec une meilleure précision des indicateurs de résultats attendus pour les ONG nationales. - une décision urgente et rapide sur la réalisation des activités nouvelles devra être prise, par la Direction générale de PROTOS en Belgique, pour atténuer les inquiétudes locales sur l'incertitude de la poursuite du projet.

4.3.3 RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA RÉALISATION DES INSTALLATIONS

Sur le projet GIREDIN

- systématiser la mise en consommation des installations, comme indicateur de la fin des travaux (même si sur de nombreux points d'eau, c'est fait),
- une meilleure implication des ONG nationales dans la valorisation des installations, sur la base d'indicateurs de performance précis (sensibilisation accrue des comités de gestion et des populations pour un meilleur taux d'exploitation de l'installation, une plus grande fréquentation, l'augmentation du montant des ressources collectées, une meilleure gestion financière des ressources collectées, l'augmentation du niveau d'alphabétisation et de formation des membres des comités de gestion) ;

Sur le projet de Bamako

- le projet pourrait appuyer la commune pour les caissons dans les marchés, écoles, centre de santé et tout autre endroit de grande influence.

4.3.4 RECOMMANDATIONS RELATIVES À LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIÈRES POUR LA PÉRENNISATION DES INSTALLATIONS

Sur le projet de Mopti et la ville de Bamako

- privilégier le paiement de l'eau au détriment d'autres suggestions (revenus de travaux collectifs, etc)
- renforcer l'intermédiation sociale pour un appui aux comités de gestion : formation et surtout sensibilisation autour du changement de comportement et la nécessité de payer l'eau pour garantir la maintenance et la pérennisation des installations,
- renforcer le suivi et le contrôle par l'ONG nationale et la commune, sur la récupération des ressources financières.

5 ANNEXES

1. Programme de la mission
2. Fiche par projet visité – vue globale et description des étapes et activités par rapport à la maîtrise d'ouvrage
   - GIREDIN
   - Banconi-Dianguinabougou/Commune I/Bamako (AMRAD)
   - Mekin Sikoro/Commune I/Bamako (AMASBIF)
3. Les résultats atteints par les projets
4. Découpage administratif du Mali

Annexe 1

5.1 Programme de la mission

Etape de Mopti

L'étape de Mopti a duré du 31 Octobre au 6 Novembre 2005, conformément au détail indiqué ci-dessous:

Date	lieu	Réunion (interview)
Lundi 31 Octobre 2005	Déplacement Bamako-Mopti	/
Mardi 1Novembre	Sévaré	Séance de travail avec Mr Tomas, chef de projet PROTOS - prise de contact - briefing sur les tdr et les données à collecter - présentation par Tomas du projet et son état d'avancement, ses partenaires et acteurs du projet - contact avec les partenaires et organisations des rendez vous (déjà le chef de projet avait contacté par écrit tous les partenaires de l'arrivée prochaine du Consultant, ce qui facilita les choses) - sélection des villages à visiter (la priorité a été portée sur les sites proches et très accessibles) - tous les numéros de téléphone utiles des partenaires furent remis au consultant
Mercredi 2 Novembre	Sévaré	Exploitation documentaire (ce jour de fête de ramadan fut mis à profit pour l'exploitation des documents) - en plus des documents déjà fournis par Mme Corina, de nouveaux documents furent récupérés sur place (les contrats types, les études ponctuelles, etc)
Jeudi 3 Novembre	Sevaré Barbé Sevaré Sevaré Mopti Mopti/Bargondaga	Rencontres et Visites de terrain Matinée : Séance de travail avec ODI-sahel (rencontres avec Mme Diarra Tata Touré, directrice et Mr Maiga superviseur) Visite du point d'eau de Barbé – commune de Socoura (Forage équipé) Rencontre avec les responsables du Comité de gestion du point d'eau (un décès survenu dans le village n'a pas permis de réunir beaucoup de membres ; le chef de village (Soungalo Tangara et un Conseiller, membre du Comité (Bakary Tangara) furent rencontrés en présence de l'ONG-ODI Sahel . Rencontre avec la Direction régionale du génie rural - Mama Sanogo, directeur adjoint - Kassim Koné, chef division aménagement, et Salif TRAORE responsable des études de creusement de chenaux confiées par PROTOS Après-midi : - rencontre avec le Directeur régional adjoint de l'hydraulique, Mr Ibrahima SIDIBE - Rencontre avec Mr Mady Bagayoko, Directeur du Service technique de la voirie et visite des caniveaux aménagés avec l'appui de PROTOS, dans le quatier Toguel/Mopti - Visite Bargondaga (puits/puisard) - Séance de travail avec Action Mopti(rencontre avec Karim Maiga coordinateur, Amadou Diop animateur,

	Sévaré	Sékou Traoré, chef de projet) - Echange avec Mme Dicko, directrice régionale de l'Assainissement
Vendredi 4 Novembre	Sévaré // // Diondiori	- Rencontre avec le Secrétaire général de Soye , Soumaïla Sangaré - Séance de travail avec l' ONG -GRAT (rencontre avec Fakassi Fofana, représentant régional et Ousmane Diarra, superviseur); - Rencontre avec Mr Adama Berthé Directeur de l'Office Riz Mopti et ses collaborateurs(Mr Berthé et Moussa Doumbia) - Visite du périmètre maraîcher de Diondiori(2 ha, 10puits,une clôture grillagée) - rencontre avec le comité de pilotage constitué de femmes(12),MoussaM.Tamboura,conseiller, Beidary Coulibaly,chef de village de Diondiori
Samedi 5 Novembre	Socoura Sévaré	Rencontre avec Mr Sandji Niangado,le Maire de la Commune de SOCOURA Poursuite rencontres et exploitation documentaire Briefing avec Mr Tomas , Chef de projet PROTOS (synthèse de la mission)
Dimanche 6 Novembre	Déplacement Mopti- Bamako	/

Étape de Bamako

L'étape de Bamako s'est déroulée les 14 et 17 Novembre 2005, conformément au détail indiqué ci-dessous:

Date	lieu	Réunion (interview)
Lundi 14 Novembre	Bamako- quartier de Banconi	Séance de travail avec Mr Garba Kebé, chargé de projet AMRAD - prise de contact - briefing sur les tdr et les données à collecter - présentation du projet et son état d'avancement, ses partenaires et acteurs du projet - contact avec les partenaires et organisation des rendez vous - sélection des sites à visiter (la priorité a été portée sur les sites proches et très accessibles) - visites de bornes fontaines, - Rencontre avec : Fouseyni Ouattara,membre du comité de surveillance SINDIYA(association de gestion des 5 bornes fontaines,installées entre mai et septembre 2005) Tati Coulibaly, vendeuse d'eau Fanta Coulibaly,membre du bureau Sambou Diarra, chef secteur-quartier Djanguinebougou
Mercredi 16 Novembre	Bamako	Séance de travail avec Mr Tomas Dossche, Ali Sow (AMASBIF), et Esther KAPUR(stagiaire à PROTOS) - le point sur le l'état d'avancement de l'étape de Bamako - l'aide mémoire de l'étape Mopti - présentation du Consultant à AMASBIF
Jeudi 17 Novembre	Bamako-Quartier de Mekin-Sikoro	Séance de travail avec Mr Ali SOW, chargé de projet AMASBIF - prise de contact - briefing sur les tdr et les données à collecter - présentation du projet et son état d'avancement, ses partenaires et acteurs du projet - contact avec les partenaires et organisations des rendez vous - sélection des sites à visiter (la priorité a été portée sur les sites proches et très accessibles) - visites de bornes fontaines, - Rencontre avec : Mamadou Niaré,chef secteur-quartier Mekin Sicoro Mme DIARRA Fatoumata Sylla, tresorière de l'association et du comité de gestion, Mme Keita Djouga Sakiliba,secretaire administratif N'Faly Dembélé, conseiller chef de quartier Moussa Niaré, chef des maçons Ali Coulibaly, animateur AMASBIF. Mme Barry Aminata TOURE, présidente AMASBIF

Annexe 2

5.2 Fiche par projet visité – vue globale et description des étapes et activités par rapport à la maîtrise d'ouvrage

5.2.1 GIREDIN

Pays et nom du programme : Mali Projet GIREDIN Durée : 2004-2008-9 (5 années) Budget (et bailleur) : (Fonds belge de Survie) Tranche 1 : 2004- 2005		
Région	Région de Mopti : - cercle de Mopti (Commune de Mopti-Sévaré, C.Socoura, C.Soye)	
Objectif global	Niveau stratégique - Contribuer au développement durable et à l'amélioration des conditions de vie des populations du Delta Intérieur du Fleuve Niger au Mali.	Niveau operationelle - Renforcement des capacités des acteurs-clés dans le développement local - Renforcement des capacités du maître d'ouvrage , - Contribuer à la réussite du processus de décentralisation - Contribuer à l'amélioration de la position sociale et économique des populations ;
Objectifs spécifiques	Accroître les conditions d'accès et de valorisation des ressources en eau des populations du Delta de façon durable, équitable et participative.	- Améliorer l'accès à l'eau potable - Améliorer les comportements par rapport à l'hygiène et l'assainissement - Renforcement des capacités et de la position des acteurs clés - Collaboration entre les secteurs d'eau et d'hygiène et d'assainissement - Renforcer les capacités de production des périmètres irrigués avec le revêtement des canaux,
Résultats/effets attendus	*R1 / Un montage institutionnel assorti de mécanismes et de procédures de concertations transparents et participatifs des différents acteurs est mis en place et est opérationnel;* R2 / Des systèmes d'exploitation des ressources en eau durables et adaptés aux conditions du Delta sont mis en œuvre (dans les communes	- Les autorités communales de Socoura, Soye et Kewa maîtrisent le processus de maîtrise d'ouvrage et leur capacité est ainsi renforcée - Les Comités de Gestion des points d'eau , périmètres maraîchers et

	de Mopti, Socoura et Kewa/Soye); *R2.1 Des infrastructures d'eau potable sont réhabilitées ou nouvellement construites, et améliorent durablement l'accès à l'eau potable;* *R2.2 / La réalisation des nouveaux systèmes d'assainissement réduisent les états d'insalubrité dans les quartiers/villages et sont accompagnés d'un changement des comportements des populations en matière d'hygiène;* R2.3 / La réalisation des aménagements hydro-agricoles (AHA) adaptés et intégrés améliorent durablement la valorisation des ressources en eau du Delta pour la production alimentaire; *R2.4 / Les interventions au niveau communal intègrent les aspects GIRE de concert avec les différentsutilisateurs.*	périmètres hydroagricoles sont capables de pérenniser leur infrastructure - les ONG maliennes sont performantes dans l'appui aux villageois et aux autorités communales pour la planification, la mise en place et la gestion de projets et d'équipements dans le secteur eau, aménagement hydroagricole et assainissement
	R3/ Les capacités d'intervention des communes, des ONG et des services techniques et des organisations à la base sont renforcées pour la conception et pour la mise en œuvre des activités de gestion intégrée en eau; R4/ La concertation au niveau régional et national en matière de GIRE est enrichie par la capitalisation et la diffusion des acquis du programme.	
Groupe cible	- la population concernée	
Bénéficiaires	(1) habitants d'environ 165 000 fcfa en première phase (2) les conseils communaux des communes cibles (Mopti-Sévaré, Socoura, Soye et Kewa), accompagner la nouvelle répartition des rôles et responsabilités dans le processus de la décentralisation (notamment dans son rôle de maître d'ouvrage) et (3) Les ONG participantes pour l'intermédiation sociale, (GRAT, ODI-Sahel, Action Mopti) appui par PROTOS : formations pratiques au niveau des méthodes d'intervention. Les ONGs sont choisis par les communes après un appel d'offre. La commune peut également engagé d'autres ONGs pour des tâches spécifiques d'animation et ingénierie sociale	
Bénéficiaires indirects	-Villageois qui habitent autres quartiers -bureaux d'études, secteur privé, …	
Vue globale des stakeholders	Voir schéma	
Autres organisations impliqués	CREPA (partenaire de PROTOS au bénin) sera sollicité pour la formation	
Approche	composante animation qui précède toujours à la composante construction/technique : la composante animation reste aussi plus longtemps dans les villages et dans les communes cibles. Un suivi post investissement est nécessaire pour accompagner les populations pendant les premiers 12 à 24 mois d'exploitation de leur point d'eau.	
Maître d'ouvrage	Communes : Mopti-Sevaré, Socoura, Soye, Kewa	

	Elles sont propriétaires des différentes installations, et gestionnaire du secteur Eau et Assainissement (contrôle et coordination), bourgmestre comme premier responsable légal. Les communes signent une convention avec PROTOS comme représentant du bailleur.
Maître d'ouvrage délégué (plutôt 'co-porteur' comme les règles d'application de cette disposition ne sont pas encore là)	(y inclus l'exploitation) : villages, choisis par les conseils communaux et sur la condition de choisir et d'établir un comité de suivi Eau et Assainissement.
Maître d'œuvre	Bureaux d'études, contractualiser par les communes.
Cadre institutionnel pour la gestion du programme	Comité de pilotage régional Conseil de concertation régional Conseils communaux ONG d'intermédiation
Equipe d'exécution	PROTOS : 1 conseiller/chef de projet

GIREDIN – étapes de la mise en œuvre

Etape : politique et planification globale				
Objectifs : articulation plus nette des besoins et priorités locales par rapport à l'eau et l'assainissement.				
Changements constatés : ▪ les communes appliquent les règles relatives à la délégation et contractualisation des travaux prévus dans la loi et dans le programme, dans leur rôle de maître d'ouvrage, ▪ Les communes sont conscientes du faite qu'elles mêmes ont à jouer un rôle dans toutes les étapes du processus ▪ D'autres structures légitimes et opérationnelles comprennent certains aspects de leur rôle prévu par la loi dans le MDO ▪ L'utilisation de l'eau potable (et même celle des puits) a fortement atténué la prévalence des cas de maladies hydriques et choléra dans certains villages, Pas constaté : ▪ évidence d'une politique sectorielle qui formalise le rôle explicite des comités de gestion mis en place, ▪ l'acceptation systématique du paiement de l'eau, ▪ une grande fonctionnalité des comité de gestion.				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
Déterminer l'agenda et définir la politique sectorielle	Communes : conseil,	-Faire un diagnostique, inventaire des besoins, élaborer cadre institutionnel et organisationnel, plan pluriannuel -assurer le personnel technique qualifié -approbation de la politique -réalisation d'études de base	- les communes font référence au plan de développement communal (PDSEC-plan de développement social , économique et culturel) mais pas au plan sectoriel -moyens pour le recrutement (début 2004)	Élaboration d'un schéma directeur Plan d'Assainissement Intégré (y inclus composante sensibilisation) -budgétisation (pas encore une réalité)
Le maître d'ouvrage	Communes	Communes reste maître d'ouvrage et	Discussion autour de la convention avec PROTOS	Prévue dans la loi, et effective avec le

		régulateur dans le secteur d'eau et assainissement		transfert progressive des compétences, depuis la mise en place de l'ANICT(-agence nationale d'invesrissement des collectivités territoriales)
La délégation de maîtrise d'ouvrage	Comités de gestion Populations des villages	Maître d'ouvrage délégué	-Accompagnement des populations dans la création d'un comité de suivi et dans l'élaboration d'un règlement intérieur (mission, texte de base, structuration) -accompagnement par l'ONG d'intermédiation	-La délégation par convention (ou arrêté communal) qui met en évidence le cadre référentiel de la délégation de la gestion ou de l'exploitation (pas encore pratiquée) -La comité de suivi élus par les usagers
L'attribution de maître d'œuvre	1. Services techniques locaux (BRESS, DRHE, DRGR, DRCPN)	- Passation de marché du domaine de leur compétence - - contrôle des travaux	Accompagnement : - appui pour l'avis et le lancement des appels d'offres -Conseils sur les devis, et capacités techniques des candidats -Assistance et présence aux dépouillements(éaboration d'une grillepour les dépouillements) -conseils sur les contrats et moyens financiers -supervision ou contrôle des travaux - réalisation d'études spécifiques (Direction régionale génie rural)	Devis, Contrats Avertissements Comité communal des évaluations (installer par la loi sur la décentralisation) Cahier de charges
	2. bureaux d'études	Exécution de leur contrat : suivi des travaux, étude technique dans la phase de la réalisation, assistance dans la passation des marchés du domaine de leur compétence	Pas d'appui	
L'attribution de l'intermédiation sociale	1.communes : la mairie avis d'appel d'offres et section d'ONG pour l'intermédiation sociale	Passation au marché	Accompagnement : -Conseils sur les devis, l'avis d'appel et le lancement -Assistance et présences aux dépouillements -conseils sur les contrats -moyens financiers	Devis, Contrats avertissements Comité communal des évaluations (installer par la loi sur la décentralisation) Cahier de charges
	2.ONGs	Préparation des offres Recrutement de personnel qualifié	-Formation (ONG) : modes d'intervention -évaluation de performance animation, sensibilisation,	-mettre en place une banque de données des interventions des ONG -plate-forme

			-appui pour l'ensemble des ONG (renforcement du dialogue et de la concertation)	d'échange et de réflexion entre ONG (bimensuelle) -mettre en place un centre de documentation spécialisé et informatisé (pas réalisé) -élaborer un cadre référentiel de bonnes pratiques (pas realisé ??) -modèle pour le rapport mensuel et trimestrielle

Etape : financement

Objectifs : la base financière des ressources locales propres pour assurer les services de base en eau et assainissement est là

Changements constatés:

- Les communes sont (techniquement) capables de gérer des (petits) budgets d'investissement, en se referant aux activités menées dans le cadre de l'ANICT,mais ici c'est PROTOS qui gère les ressources financières en relation avec les communes,
- Les communes mobilisent une contre partie financière pour la réalisation des ouvrages
- Les villages mobilisent une contre partie en nature(investissement humain, hébergement des ouvriers spécialisés) pour la réalisation des ouvrages

Pas constaté :

- Évidence d'une stratégie pour la recherche des moyens financiers
- Lobbying pour la réalisation de la décentralisation financière (la volonté de l'Etat est affichée pour le transfert de compétences mais les ressources tardent encore à venir au niveau local et communal),
- La budgétisation et la planification ne sont rigides et restent liées à la disposition des ressources financières (Projet), bien que les orientations figurent sur le PDSEC adopté par la commune.

Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
1. Assurer le financement	1. Communes	1. verser le montant requis pour la contre partie de la commune 2. budgétiser pour l'année suivante	Discussions Échanges entre les communes Pas constaté	Comité de pilotage au niveau du programme au niveau régional en relation avec le conseil communal
	2. comités de suivi (bénéficiaires si le comité n'est pas encore établi)	La mobilisation de la contre partie avant le commencement des travaux	Des séances par les ONG (animation, sensibilisation)	Comité de gestion mis en place dans les villages
	3. ONG	Aider à la mobilisation de la contre-partie	-formation	Outils de mobilisation de la contre partie financière
2. Contrôle d'utilisation des fonds	1. PROTOS (comme représentant du bailleur de fonds)			Avis de non-objection
	2. Commune : le conseil		Approuve les rapports de réalisations et les factures	Critères pour la sélection des villages

	3. Comités de suivi et de gestion	Pas un rôle défini		Aucun moyen pour obtenir des informations clair des communes
	4. Bénéficiaires	Au niveau du village –		Règlement interne du comité de suivi et de gestion
3. Gérer les recettes (voir l'exploitation)				

Etape : conception des ouvrages à réaliser et identification des villages				
Objectifs : la réalisation de services de base dans le secteur d'eau et assainissement réponds aux besoins identifiés				
Changements : ▪ la capacité des bénéficiaires pour formuler leurs besoins est renforcée ▪ la capacité des communes de gérer ces demandes et de les répondre d'une manière efficace et efficiente (équitable et transparente) est renforcée				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
1. L'identification des villages d'intervention	Sous-préfets Préfets Services techniques	-Collecte de demandes -amener les demandes au conseil (comité de pilotage) -discuter 'leurs' demandes devant le comité de pilotage	Formulation/rédaction	Requêtes de projets
	Conseil communal	-réception -hiérarchiser sur base de critères - prendre la décision finale sur les villages retenus pour cette année	Prise en compte dans le PDSEC(plan de développement communal	Critères du gouvernement du Mali, de la région du cercle et de la commune Critères particuliers du projet GIREDIN
	3. comité de suivi (ou bénéficiaires)	Formulation des besoins et envoie du requête à la commune	Accompagnement : identification participative des besoins	Formulaire de demande
	4.ONG	-Appuyer les comités -relais entre les comités et l'équipe d'exécution	Appui par PROTOS à travers des formations (y inclus harmonisation des approches)	
2. Etude de faisabilité technique et sociale, choix de l'option technique et études techniques	1. Bureau d'étude 2. ONGs 3. la commune : Mairie/CA/service technique de la commune	-analyse technique et location précise -intermédiation sociale -participer aux constats (descendre sur le terrain)	-étude, -Accompagnement : réflexion avec la communauté sélectionnée concernant les choix -accompagnement de PROTOS sur le terrain	Fiche de la situation in situ(diagnostic)
3. La planification des ouvrages	1. Comité de pilotage niveau régional 2. conseil	1.Participation à la planification et l'actualisation régulière (harmoniser les approches et profiter des synergies)	Présence dans le comité de pilotage	1. comité de pilotage au niveau régional et conseil communal avec les ONG (et autres services d'appui

	communal 3. ONGs 4. bureaux d'études 5.les services techniques locaux			technique) pour la planification 2. Conseil de concertation sectorielle qui réunit tous les acteurs au niveau régional
3. L'attribution des travaux / passation au marché	1. service technique de la commune et comité communal d'évaluation MDO délégués = comités de suivi ne sont pas directement impliqués	-Formuler le cahier des charges -présélection des entreprises -le conseil communal prend la décision finale	Accompagnement : Formation en passation de marché -Avis sur les offres -accompagnement au dépouillement e des offres	Avis de non-objection de PROTOS Proposition du Comité d'évaluation communal Avis final du maire
	2.Le secteur privé	Formuler des offres	Pas d'appui fourni	

Etape : Réalisation des ouvrages				
Objectifs : La réalisation des ouvrages d'eau et d'assainissement est faite d'une manière efficace et efficiente				
Changements : ▪ Différentes acteurs expérimentent une vraie collaboration sur le terrain ▪ Capacités de co-gestion et d'exécution de travaux sont renforcés				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
1. exécution des travaux et le suivi	1. bénéficiaires	1. Contribution physique 2. assurer le terrain	sensibilisation des ménages	1. séances avec les ONG 2. modèle acte de donation de terrain
	2. Commune	1. Autorisation pour la réalisation de l'ouvrage 2. paiement des factures 3. descendre sur le terrain (services techniques) – contrôle technique	Stimuler le maire pour rendre disponible du personnel pour visiter le chantier	/
	3. Comités de gestion au niveau village	Rôle pas clairement défini (informel) : -mobilisation des ressources -assurer le fonctionnement (document tenu, liste de membres, planification, gestion) -action civique (suivi technique, participation aux séances et formation technique)	-Accompagnement par les ONGs -formation technique pour les réparations (par arrondissement/commune)	Formation

		-le partenariat autres comités/autres org		
	4. ONG	. appuyer et accompagner les comités suivi et de gestion		-comité de planification mensuel
	Bureaux d'étude	-Le suivi -coordination du processus de construction	Pas d'appui	
	5. l'entrepreneur/artisans locaux	1. exécution des travaux	1. formation technique	Méthode de Crepa
	1. Tous les acteurs Cette idée n'est pas réalisé	Dialogue	Rencontres périodiques	Cadre de concertation
	7. Services hydrauliques (état)	Contrôle général /mission de service publique	Pas d'appui	
3. la réception des travaux	1. PROTOS, bureau d'étude, ONG, entrepreneur, service technique de la commune, comité de suivi (secrétaire/président)			Formulaire de réception

Etape : Exploitation				
Objectifs : pérennisation des ouvrages à caractère public				
Changements : ▪ Les comités de suivi sont consciente du faite que eux, ils ont la responsabilité pour l'entretien. ▪ Pas constater : capacité financière convaincante pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages publics réalisés (il ya même des réticences à payer par exemple l'eau)				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
1. Le fonctionnement de l'infrastructure	1. Comités de gestion (pour le village)	-collection de recettes -constats des problèmes -sensibilisation eau et assainissement	Pas très claire	Comité de gestion et de suivi
	2. bénéficiaires	-Contribution financière -Signaler les défets au comité	Sensibilisation	Calcul pour le prix d'eau n'est pas faite ?
2. L'entretien	1. comité de gestion	Contacter un réparateur		
	2. Artisans, entreprises, …	Livraisons	Promouvoir des circuits d'entretien gérer par le secteur privé ou des organisations locales – Pas encore réaliser	
4. La gestion des recettes	1. Comité de gestion	-Utiliser les recettes pour l'eau -Mobiliser des ressources pour		

		d’autres projets		
	2. La commune	Selon les communes, les profits doivent revenir au village et ensuite au budget communal- c’est encore trop tôt d’en parler		

5.2.2 PROJET À BAMAKO QUARTIER DE BANCONI (PAR AMRAD)

Projet : Approvisionnement en Eau Potable, Promotion de l'Hygiène et Assainissement dans les quartiers pauvres de la Commune I du District de Bamako Mis en œuvre par l'ONG AMRAD

Pays et nom du programme : MALI - Bamako Durée : Neuf (9) mois : juin 2004 - mars 2005 Budget (et bailleur) : (Fonds belge de Survie)		
Région	Quartier de BANCONI - Commune I/ District de Bamako	
Objectif global	Niveau stratégique L'objectif général du projet est d'améliorer les conditions de vie des populations de Banconi, en commune I par l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à la promotion de l'hygiène d'ici mars 2005.	Niveau opérationnel Les activités prévues dans la zone de Banconi sont les suivantes : ➢ L'installation de deux (2) bornes fontaines (BF) ; ➢ La construction de 15 latrines, de 15 puisards et leur vulgarisation ; ➢ La formation des maçons communautaires ; ➢ La formation des enseignants et des comités scolaires, des volontaires communautaires en hygiène et assainissement ; ➢ La formation des OC en gouvernance démocratique, en gestion financière, et en suivi ; ➢ La formation des leaders communautaires en plaidoyer ; ➢ L'élaboration et la réalisation d'un programme d'animation sur la promotion de l'hygiène et de l'assainissement ; ➢ La réalisation de l'étude de base et classification de la pauvreté, une étude comportementale initiale et finale ;
Objectifs spécifiques	Les objectifs spécifiques sont : ➢ Actualiser les données de base sur l'amélioration de l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à la promotion de l'hygiène dans ces quartiers ; ➢ Connaître de façon exhaustive la situation de l'assainissement au niveau de la commune I et des quartiers de Banconi et de Sikoro ; ➢ Accroître l'accès à l'eau potable, à l'assainissement et à la promotion de l'hygiène pour 1.500 personnes des quartiers pauvres de Banconi et de Sikoro d'ici mars 2005. ➢ Identifier et former quatre maçon communautaires pour la vulgarisation des dalles Sanplat ➢ Identifier au niveau communautaire les comportements par rapport à l'évacuation des excréta et l'hygiène en général ; ➢ Mettre en œuvre un programme d'animation communautaire ➢ Evaluer le changement des comportements des populations bénéficiaires à la fin du projet	

	➢ Promouvoir l'hygiène scolaire dans deux écoles communautaires de la commune I
Résultats/effets attendus	Les résultats attendus sont : ➢ Trois BF sont constituées de manière participative et gérée par les populations de Banconi ; ➢ 1.500 personnes ont accès à l'eau potable à un prix abordable ; ➢ 55 latrines familiales et 4 latrines de démonstration avec dalle Sanplat sont réceptionnées par les pauvres ; ➢ 45 puisards sont en partie subventionnés dans les quartiers du projet ; ➢ 780 personnes et 45 familles pauvres ont accès à des conditions d'hygiène et d'assainissement appropriées ; ➢ 60% des personnes touchées par l'action adoptent un comportement hygiénique sain ; ➢ 2 comités communautaires ont acquis des aptitudes en gestion de l'eau, hygiène et assainissement ; La quasi-totalité des décisions politiques locales tiennent compte du nouvel environnement crée par cette action.
Groupe cible	la population
Bénéficiaires	le quartier de Banconi, Djanguinabougou
Bénéficiaires indirects	-populations qui habitent autres quartiers -bureaux d'études, secteur privé, …
Vue globale des stakeholders	Voir schéma
Autres organisations impliqués	/
Approche	composante animation qui précède toujours à la composante construction/technique : la composante animation reste aussi plus longtemps dans les villages et dans les communes cibles. Un suivi post investissement est nécessaire pour accompagner les populations pendant les premiers 12 à 24 mois d'exploitation de leur point d'eau.
Maître d'ouvrage	Communes : I du district de Bamako Dans le cadre de ce projet, c'est l'ONG qui est client de l'Energie du Mali pour le branchement des bornes fontaines (les bornes sont au nom de l'ONG). Les populations organisées en Comité de gestion sont gestionnaires et entièrement responsabilisées pour la gestion des différentes installations, et gestionnaire du secteur Eau et Assainissement (contrôle et coordination), bourgmestre comme premier responsable légal. Il est envisagé un transfert les bornes fontaines aux populations avant la fin du projet. ONG signe une convention avec PROTOS comme représentant du bailleur. Deux protocoles d'accord sont signés avec la Commune (maître d'ouvrage) et l'association SIDIYA de Banconi (bénéficiaire).
Maître d'ouvrage délégué (les règles d'application formalisées de cette disposition ne sont pas encore là)	(y inclus l'exploitation) : quartiers, choisis par les conseils communaux et sur la condition de choisir et d'établir un comité de suivi Eau et Assainissement.
Maître d'œuvre	Energie du MALI, pour le branchement des bornes fontaines. ONG pour les travaux d'assainissement
Cadre institutionnel	Voir schéma

pour la gestion du programme	Rôle : décisions stratégiques sur le programme.
Equipe d'exécution	PROTOS : 1 conseiller a mi- temps Le personnel de AMRAD : 1 conseiller chargé de projet et 1 animatrice

Projet dans le quartier de Banconi Dianguinabougou : étapes de la mise en oeuvre

Etape : politique et planification globale

Objectifs : un cadre institutionnel opérationnel prenant en compte les besoins et priorités locales par rapport à l'eau et l'assainissement est créé.

Changements constatés (comparés aux changements mentionnés pendant la session de travail avec l'équipe de PROTOS/ONG AMRAD) :

- Les populations, par délégation (informelle) sont conscientes du faite qu'elles mêmes ont à jouer un rôle dans toutes les étapes du processus et restent entièrement responsables de leurs conditions de vie,
- L'approvisionnement en eau s'est amélioré dans le quartier concerné,
- Le souci d'améliorer son cadre de vie s'est amélioré.

Pas constaté :

- évidence d'une politique sectorielle qui donne un rôle explicite aux différents acteurs.
- Le plan directeur, relatif à l'eau et l'assainissement, au niveau de la commune I.
- L'implication de la commune dans les activités.

Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
Déterminer l'agenda et définir la politique sectorielle	Communes : conseil,	-Faire une étude diagnostique, inventaire des besoins, élaborer le cadre institutionnel et organisationnel et plan pluriannuel -assurer le personnel technique qualifié -approbation de la politique	-	Élaboration et adoption d'un PDSEC, intégrant l'eau et assainissement Adoption d'unplan d'action avec l'ONG et l'association
La délégation du maître d'ouvrage	1. Communes	Communes reste maître d'ouvrage et régulateur dans le secteur d'eau et assainissement	Discussion autour de la convention avec PROTOS (dans laquelle les rôles et responsabilité de chaque partie est précisée)	Prévue dans la loi, mais pas encore possible de le régler d'une façon formelle
	2.communautés bénéficiaires	Maître d'ouvrage délégué	-Accompagnement des populations dans la création d'un comité de suivi et dans l'élaboration d'un règlement intérieur (mission, texte de base, structuration) -signature d'un protocole entre l'ONG et l'association des beneficiaires(SINDIYA) -accompagnement par l'ONG (formation, sensibilisation, contrôle)	-La délégation par convention (ou arrêté communal) qui met en évidence le cadre référentiel de la délégation de la gestion ou de l'exploitation (pas encore pratiquée, la mairie n'étant impliquée dans aucune activité de maîtrise d'ouvrage, exceptée l'autorisation administrative)

				-La comité de gestion est mis en place par les usagers-beneficiaires
	3.ONG	Attribue les marchés aux entreprises , artisans et autres prestataires (Energie du Mali)	/	Le présent projet est ainsi monté : les installations sont au nom de l'ONG, qui les délèguent, avec l'accord de la mairie aux comités de gestion
L'attribution de maître d'œuvre	L'ONG	- Réalisation d'études spécifiques -assure le Contrôle de la qualité des réalisations - assure l'intermédiation sociale (animation, sensibilisation, formation) informe et fournit appui-conseils à la commune (rapports, ateliers)	/	Organisation d'ateliers de concertation Evaluation périodique

Etape : financement				
Objectifs : une capacité de gestion financière et de mobilisation de ressources financières pour la gestion durable des installations en eau et assainissement est là				
Changements constatés: ▪ Les communes sont (techniquement) capables de gérer les bornes fontaines, (avec le suivi régulier de l'ONG), Pas constaté : ▪ La participation financière (ou autre forme) des bénéficiaires avant la réalisation des bornes fontaines ▪ Évidence d'une stratégie pour la recherche des moyens financiers ▪ Lobbying pour la réalisation de la décentralisation financière ▪ budgétisation et planification (voir la première étape) au niveau de la commune et le comité de suivi ▪ l'implication du conseil communal. ▪ Une motivation particulière (mobilisation d'une contribution) pour la réalisation des activités d'assainissement				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
1. Assurer le financement	1. Communes	1. verser le montant requis pour la contre partie de la commune 2. budgétiser pour l'année suivante	Discussions Échanges les communes	Un Comité de gestion au niveau du quartier
	2. comités de suivi/gestion	La mobilisation de la contre partie avant le commencement des travaux(pas réalisée pour les bornes fontaines, mais oui , par investissement humain, pour les latrines, puisards et lavoirs)	Des séances par les ONG	
	3. ONG	Aider à la mobilisation de la contre-partie	-formation	sensibilisation

2. Contrôle d'utilisation des fonds	1. PROTOS (comme représentant du bailleur de fonds)			Avis de non-objection
	2. Bénéficiaires	Gérer les recettes dans le quartier	Suivi	Règlement interne du comité de suivi

Etape : conception des ouvrages à réaliser et identification des villages				
Objectifs : les installations réalisées dans le secteur de l'eau et assainissement s'inscrivent dans la satisfaction des besoins identifiés				
Changement constaté : ▪ la capacité des bénéficiaires pour formuler leurs besoins est renforcée ▪ l'approvisionnement en eau s'est améliorée Pas constaté : ▪ la capacité des communes de gérer ces demandes et de les répondre d'une manière efficace et efficiente (équitable et transparente) , ▪ une volonté réelle des communes à prendre en charge les activités nouvelles d'assainissement et d'approvisionnement en eau (les moyens financiers étant limités par rapport aux besoins)				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
1. L'identification des quartiers d'intervention	1.Conseil communal par le comité de pilotage au niveau communal	-réception des demandes - prioritiser les besoins sur la base de critères - prendre la décision finale pour les quartiers retenus	discussion sur les critères	Critères du Conseil communal/Plan de développement communal Critères particuliers
	2. comité de suivi (ou bénéficiaires)	Formulation des besoins et envoie d'une requête à la commune	Accompagnement : identification participative des besoins	Formulaire de demande
	3.ONG	-Appuyer les comités -relais entre les comités et l'équipe d'exécution	Appui par PROTOS à travers des formations (y inclus harmonisation des approches)	
2. Etude de faisabilité technique et sociale, choix de l'option technique et études techniques	4. Bureau d'étude 5. ONG 6. la commune : Mairie/service technique de la commune	-analyse technique et location précise -intermédiation sociale -participer aux constats (descendre sur le terrain)	-étude, -Accompagnement : réflexion avec la communauté sélectionnée concernant les choix -accompagnement de PROTOS sur le terrain	Fiche de la situation in situ
3. La planification des ouvrages	. ONG (en relation avec le comité de gestion du quartier)	1.Participation à la planification et l'actualisation régulière des besoins (harmoniser les approches et profiter des synergies)	/	1. conseil de quartier pour la planification (peu fonctionnel)
3. L'attribution des travaux / passation au marché	1. ONG (en relation avec la commune et le comité de gestion)	-Formuler le cahier des charges -présélection des	Accompagnement : -Avis sur les offres -accompagnement au	Avis de non-objection De PROTOS

		entreprises et autres prestataires attribution de marché	dépouillage des offres	
	2.Le secteur privé	Formuler des offres	Pas d'appui fourni	

Etape : Réalisation des ouvrages				
Objectifs : La réalisation des ouvrages d'eau et d'assainissement est faite d'une manière efficace et efficiente				
Changements : ▪ Différentes acteurs expérimentent une vraie collaboration sur le terrain ▪ Capacités de co-gestion et d'exécution de travaux sont renforcés				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
1. exécution des travaux et le suivi	1. bénéficiaires	1. Contribution physique 2. assurer le terrain pour l'implantation des bornes fontaines	sensibilisation des ménages	3. séances avec les ONG 4. modèle acte de donation de terrain
	2. Commune	1. Autorisation pour la réalisation de l'ouvrage 2. descendre sur le terrain (services techniques) – contrôle technique(très rare)	Stimuler le maire pour rendre disponible du personnel pour visiter le chantier	/
	3. Comités de suivi	- gestion des bornes fontaines, -assurer le fonctionnement (tenue de documents de gestion, liste de membres, planification, gestion) -action civique (suivi technique, participation aux séances et formation technique) -le partenariat autres comités/autres organisations	-Accompagnement par les ONGs -formation technique pour les réparations (par arrondissement/commune)	Formation
	4. ONG	.-appuyer et accompagner les comités suivi -exécution en régie des travaux pour lesquels l'ONG est compétente en utilisant des artisans locaux (Latrines et puisards)	/	-comité de planification

	5.EDM-energie du Mali	-autorise le branchement - effectue la pose des réseaux d'adduction d'eau(en prestation de service), - assure le suivi/contrôle de l'exploitation - facture l'eau aux bénéficiaires	Pas d'appui	/
	6. l'entrepreneur/artisans locaux	1. exécution des travaux	1. formation technique (latrines)	/
3. la réception des travaux	1. PROTOS, bureau d'étude, ONG, EDM,entrepreneur, service technique de la commune, comité de suivi (secrétaire/président)	- Constater la réalisation des travaux (quantité, qualité, délai d'exécution, etc)		Formulaire de réception

Etape : Exploitation				
Objectifs : pérennisation des ouvrages à caractère public				
Changements : ▪ Les comités de suivi sont consciente du faite que eux, ils ont la responsabilité pour l'entretien. ▪ Pas constatée : capacité financière convaincante pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages publics réalisés				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
1. Le fonctionnement de l'infrastructure	1. Comités de gestion et de suivi (pour le quartier)	-collection de recettes -constats des problèmes -sensibilisation eau et assainissement	Contrôle périodique	Comité de gestion et de suivi
	2. bénéficiaires	-paiement de l'eau -Signaler les défets au comité	Sensibilisation	Le prix de l'eau est fixé à partir du prix facturé par EDM, avec une petite majoration pour stimuler la vendeuse et une marge pour l'association)
2. L'entretien	1. comité de gestion	Contacter un réparateur		
	2. Artisans, entreprises, …	Livraisons	Promouvoir des circuits d'entretien gérés par le secteur privé ou des organisations locales – Pas encore réaliser	
4. La gestion des recettes	1. Comité de gestion	-Utiliser les recettes pour l'eau -Mobiliser des ressources pour d'autres projets(pas réalisée)		Cahier de relevé du compte de l'association
	2. La commune	(pour le moment, la commune ne s'intéresse pas aux recettes tirées des		

		bornes fontaines)		

5.2.3 PROJET À BAMAKO QUARTIER DE MEKIN- SIKORO (PAR AMASBIF)

Projet : Approvisionnement en Eau Potable, Promotion de l'Hygiène et Assainissement Mis en œuvre par l'ONG AMASBIF

Pays et nom du programme : MALI - Bamako Durée : Neuf (9) mois : juin 2005 - mars 2006 Budget (et bailleur) : (Fonds belge de Survie)		
Région	Quartier de MEKIN- SIKORO - Commune I/ District de Bamako	
Objectif global	Niveau stratégique L'objectif général est de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations défavorisées de Mekin-Sikoro.	Niveau opérationnel 1.Approvisionnement des populations en eau potable -Réalisation de bornes fontaines (extension du réseau de la Société EDM-SA 2.Promotion de l'hygiène - Développement des modules d'animation au niveau communautaire et dans les écoles, 3. Promotion et vulgarisation des infrastructures d'assainissement familiales à faible coût - Formation ou recyclage des maçons communautaires en technique de confection de dalles, latrines et puisards - Confection de puisards et de dalles et réhabilitation de latrines 4.Organisation et renforcement de la dynamique communautaire -Formation des organes communautaires - Organisation de visites d'échanges et de jeux- concours - Information et concertation des autorités municipales.
Objectifs spécifiques	Les objectifs spécifiques sont : - Améliorer la couverture des besoins en eau potable au profit de 1 500 personnes - Contribuer à l'assainissement du quartier par la réalisation d'ouvrages d'assainissement au profit de 7 000 personnes, - Renforcer le mécanisme de gestion durable des infrastructures par la formation des maçons, des organes communautaires et des comités scolaires, - Développer les programmes d'éducation communautaire en hygiène pour assurer l'adoption des comportements sains.	

Résultats/effets attendus	• Des points d'eau potable sont réalisés de manière participative et gérés par la communauté, • 1 500 personnes ont accès à l'eau potable à un prix abordable, • 45 latrines familiales sont réhabilitées et 60 puisards sont réalisés, • 45 dalles sont confectionnées, • 3 000 personnes et 60 familles pauvres ont accès à des conditions d'hygiène et d'assainissement appropriées, • Les capacités de gestion, en hygiène et assainissement du comité sont renforcées • Certaines décisions politiques au niveau de la Mairie tiennent compte du nouvel environnement créé par cette action.
Groupe cible	la population
Bénéficiaires	le quartier de Sicoro,estimée à 23 096 habitants
Bénéficiaires indirects	-populations qui habitent autres quartiers -bureaux d'études, secteur privé, …
Vue globale des stakeholders	Voir schéma
Autres organisations impliqués	
Approche	composante animation qui précède toujours à la composante construction/technique : la composante animation reste aussi plus longtemps dans les villages et dans les communes cibles. Un suivi post investissement est nécessaire pour accompagner les populations pendant les premiers 12 à 24 mois d'exploitation de leur point d'eau.
Maître d'ouvrage	Communes : I du district de Bamako Dans le cadre de ce projet, c'est l'ONG qui est client de l'Energie du Mali pour le branchement des bornes fontaines (les bornes sont au nom de l'ONG). Les populations organisées en Comité de gestion sont gestionnaires et entièrement responsabilisées pour la gestion des différentes installations, et gestionnaire du secteur Eau et Assainissement (contrôle et coordination), bourgmestre comme premier responsable légal. Il est envisagé un transfert les bornes fontaines aux populations avant la fin du projet. ONG signe une convention avec PROTOS comme représentant du bailleur.
Maître d'ouvrage délégué (plutôt 'co-porteur' comme les règles d'application de cette disposition ne sont pas encore là)	(y inclus l'exploitation) : quartiers, choisis par les conseils communaux et sur la condition de choisir et d'établir un comité de suivi Eau et Assainissement.
Maître d'œuvre	Energie du MALI, pour le branchement des bornes fontaines.
Cadre institutionnel pour la gestion du programme	Voir schéma Rôle : décisions stratégiques sur le programme.
Equipe d'exécution	PROTOS : 1 conseiller a mi- temps ONG AMASBIF : 1 chargé de projet et un animateur

Projet dans le quartier de mEkIN- sikoro : étapes de la mise en œuvre

Etape : politique et planification globale				
Objectifs : un cadre institutionnel opérationnel prenant en compte les besoins et priorités locales par rapport à l'eau et l'assainissement est créé.				
Changements constatés (comparés aux changements mentionnés pendant la session de travail avec l'équipe de PROTOS/ONG AMASBIF) : ▪ Les populations, par délégation (informelle) sont conscientes du faite qu'elles mêmes ont à jouer un rôle dans toutes les étapes du processus et restent entièrement responsables de leurs conditions de vie, ▪ L'approvisionnement en eau s'est amélioré dans le quartier concerné, ▪ Le souci d'améliorer son cadre de vie s'est amélioré. Pas constaté) : ▪ évidence d'une politique sectorielle qui donne un rôle explicite aux différents acteurs. ▪ Le plan directeur, relatif à l'eau et l'assainissement, au niveau de la commune I. ▪ L'implication de la commune dans les activités.				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
Déterminer l'agenda et définir la politique sectorielle	Communes : conseil,	-Faire une étude diagnostique, inventaire des besoins, élaborer le cadre institutionnel et organisationnel et plan pluriannuel -assurer le personnel technique qualifié -approbation de la politique	-	Élaboration et adoption d'un PDSEC, intégrant l'eau et assainissement Adoption d'unplan d'action avec l'ONG et l'association
La délégation du maître d'ouvrage	1. Communes	Communes reste maître d'ouvrage et régulateur dans le secteur d'eau et assainissement	Discussion autour de la convention avec PROTOS (dans laquelle les rôles et responsabilité de chaque partie est précisée)	Prévue dans la loi, mais pas encore possible de le régler d'une façon formelle
	2.communautés bénéficiaires	Maître d'ouvrage délégué	-Accompagnement des populations dans la création d'un comité de suivi et dans l'élaboration d'un règlement intérieur (mission, texte de base, structuration) -signature d'un protocole entre l'ONG et l'association des bénéficiaires(Association pour le développement de Mekin Sikoro) -accompagnement par l'ONG (formation, sensibilisation, contrôle)	-La délégation par convention (ou arrêté communal) qui met en évidence le cadre référentiel de la délégation de la gestion ou de l'exploitation (pas encore pratiquée, la mairie n'étant impliquée dans aucune activité de maîtrise d'ouvrage, exceptée l'autorisation administrative) -La comité de gestion est mis en place par les usagers-beneficiaires
	3.ONG	Attribue les marchés aux entreprises , artisans et autres prestataires (Energie du Mali)	/	Le présent projet est ainsi monté : les installations sont au nom de l'ONG, qui les délèguent, avec l'accord de la mairie aux comités de

				gestion
L'attribution de maître d'œuvre	L'ONG	- Réalisation d'études spécifiques -assure le Contrôle de la qualité des réalisations - assure l'intermédiation sociale (animation, sensibilisation, formation) informe et fournit appui-conseils à la commune (rapports, ateliers)	/	Organisation d'ateliers de concertation Evaluation périodique

Etape : financement				
Objectifs : une capacité de gestion financière et de mobilisation de ressources financières pour la gestion durable des installations en eau et assainissement est là				
Changements constatés: ▪ Les communes sont (techniquement) capables de gérer les bornes fontaines, (avec le suivi régulier de l'ONG), Pas constaté : ▪ La participation financière (ou autre forme) des bénéficiaires avant la réalisation des bornes fontaines ▪ Évidence d'une stratégie pour la recherche des moyens financiers ▪ Lobbying pour la réalisation de la décentralisation financière ▪ budgétisation et planification (voir la première étape) au niveau de la commune et le comité de suivi ▪ l'implication du conseil communal. ▪ Une motivation particulière (mobilisation d'une contribution) pour la réalisation des activités d'assainissement				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
1. Assurer le financement	1. Communes	1. verser le montant requis pour la contre partie de la commune 2. budgétiser pour l'année suivante	Discussions Échanges les communes	Un Comité de gestion au niveau du quartier
	2. comités de suivi/gestion	La mobilisation de la contre partie avant le commencement des travaux(pas réalisée pour les bornes fontaines, mais oui , par investissement humain, pour les latrines, puisards et lavoirs)	Des séances d'animation et de formation par les ONG	
	3. ONG	Aider à la mobilisation de la contrepartie	-formation	sensibilisation
2. Contrôle d'utilisation des fonds	1. PROTOS (comme représentant du bailleur de fonds)			Avis de non objection
	2. Bénéficiaires	Gérer les recettes dans le quartier	Suivi	Règlement interne du comité de suivi

Etape : conception des ouvrages à réaliser et identification des villages				
Objectifs : les installations réalisées dans le secteur de l'eau et assainissement s'inscrivent dans la satisfaction des besoins identifiés				
Changement constaté : ▪ la capacité des bénéficiaires pour formuler leurs besoins est renforcée ▪ l'approvisionnement en eau s'est améliorée Pas constaté : ▪ la capacité des communes de gérer ces demandes et de les répondre d'une manière efficace et efficiente (équitable et transparente) , ▪ une volonté réelle des communes à prendre en charge les activités nouvelles d'assainissement et d'approvisionnement en eau (les moyens financiers étant limités par rapport aux besoins)				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
1. L'identification des quartiers d'intervention	1.Conseil communal par le comité de pilotage au niveau communal	-réception des demandes - prioritiser les besoins sur la base de critères - prendre la décision finale pour les quartiers retenus	discussion sur les critères	Critères du Conseil communal/Plan de développement communal Critères particuliers
	2. comité de suivi (ou bénéficiaires)	Formulation des besoins et envoie d'une requête à la commune	Accompagnement : identification participative des besoins	Formulaire de demande
	3.ONG	-Appuyer les comités -relais entre les comités et l'équipe d'exécution	Appui par PROTOS à travers des formations (y inclus harmonisation des approches)	
2. Etude de faisabilité technique et sociale, choix de l'option technique et études techniques	7. Bureau d'étude 8. ONG 9. la commune : Mairie/service technique de la commune	-analyse technique et location précise -intermédiation sociale -participer aux constats (descendre sur le terrain)	-étude, -Accompagnement : réflexion avec la communauté sélectionnée concernant les choix -accompagnement de PROTOS sur le terrain	Fiche de la situation in situ
3. La planification des ouvrages	. ONG (en relation avec le comité de gestion du quartier)	1.Participation à la planification et l'actualisation régulière des besoins (harmoniser les approches et profiter des synergies)	/	1. conseil de quartier pour la planification (peu fonctionnel)
3. L'attribution des travaux / passation au marché	1. ONG (en relation avec la commune et le comité de gestion)	-Formuler le cahier des charges -présélection des entreprises et autres prestataires attribution de marché	Accompagnement : -Avis sur les offres -accompagnement au dépouillage des offres	Avis de non-objection De PROTOS
	2.Le secteur privé	Formuler des offres	Pas d'appui fourni	

Etape : Réalisation des ouvrages				
Objectifs : La réalisation des ouvrages d'eau et d'assainissement est faite d'une manière efficace et efficiente				
Changements : ▪ Différentes acteurs expérimentent une vraie collaboration sur le terrain ▪ Capacités de co-gestion et d'exécution de travaux sont renforcés				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
1. exécution des travaux et le suivi	1. bénéficiaires	1. Contribution physique 2. assurer le terrain pour l'implantation des bornes fontaines	sensibilisation des ménages	5. séances avec les ONG 6. modèle acte de donation de terrain
	2. Commune	1. Autorisation pour la réalisation de l'ouvrage 2. descendre sur le terrain (services techniques) – contrôle technique(très rare)	Stimuler le maire pour rendre disponible du personnel pour visiter le chantier	/
	3. Comités de suivi	- gestion des bornes fontaines, -assurer le fonctionnement (tenue de documents de gestion, liste de membres, planification, gestion) -action civique (suivi technique, participation aux séances et formation technique) -le partenariat autres comités/autres organisations	-Accompagnement par les ONGs -formation technique pour les réparations (par arrondissement/commune)	Formation
	4. ONG	.-appuyer et accompagner les comités suivi -exécution en régie des travaux pour lesquels l'ONG est compétente en utilisant des artisans locaux (Latrines et puisards)	/	-comité de planification
	5.EDM-energie du Mali	-autorise le branchement - effectue la pose des	Pas d'appui	/

		réseaux d'adduction d'eau(en prestation de service), - assure le suivi/contrôle de l'exploitation - facture l'eau aux bénéficiaires		
	6. l'entrepreneur/artisans locaux	1. exécution des travaux	1. formation technique (latrines)	/
3. la réception des travaux	1. PROTOS, bureau d'étude, ONG, EDM,entrepreneur, service technique de la commune, comité de suivi (secrétaire/président)	- Constater la réalisation des travaux (quantité, qualité, délai d'exécution, etc)		Formulaire de réception

Etape : Exploitation				
Objectifs : pérennisation des ouvrages à caractère public				
Changements : ▪ Les comités de suivi sont conscients du faite qu' ils ont la responsabilité pour l'entretien. Pas constatée : capacité financière convaincante pour l'entretien et l'exploitation des ouvrages publics réalisés				
Activité :	Acteurs :	Responsabilités	Méthode d'appui	Outil d'Appui
1. Le fonctionnement de l'infrastructure	1. Comités de gestion et de suivi (pour le quartier)	-collection de recettes -constats des problèmes -sensibilisation eau et assainissement	Contrôle périodique	Comité de gestion et de suivi
	2. bénéficiaires	-paiement de l'eau -Signaler les défets au comité	Sensibilisation	Le prix de l'eau est fixé à partir du prix facturé par EDM, avec une petite majoration pour stimuler la vendeuse et une marge pour l'association)
2. L'entretien	1. comité de gestion	Contacter un réparateur		
	2. Artisans, entreprises, …	Livraisons	Promouvoir des circuits d'entretien gérés par le secteur privé ou des organisations locales – Pas encore réaliser	
4. La gestion des recettes	1. Comité de gestion	-Utiliser les recettes pour l'eau -Mobiliser des ressources pour d'autres projets(pas réalisée)		Cahier de relevé du compte de l'association
	2. La commune	(pour le moment, la commune ne s'intéresse pas aux recettes tirées des bornes fontaines)		

Annexe 3

5.3 Résultats atteints par les projets

5.3.1 PROJET GIREDIN-MOPTI

Les réalisations de la première année qui sont achevés à 100 % au 15/7/2005 se résument comme suit :

- La construction de 8 puits à grand diamètre dans les villages :
    - Sare Seni et Guimbé (Socoura) ;
    - Seguera et Sare Coura (Soye) ;
    - Roundé Bana et Dientenga (Kewa) ;
    - Djennédaga et Bargondaga (Mopti)
- La construction des aménagements de surface (lavoir, abreuvoir, puisard) pour une meilleure utilisation et hygiène autour des 6 puits (communes Soye, Socoura et Kéwa);
- La construction de 4 forages équipés de pompe India Mali dans les communes de Socoura et Soye;
- La réparation de 3 pompes India Mali (Kéwa et Soye);
- La construction des caniveaux d'évacuation des eaux usées et de pluies sur 600 ml dans le quartier Toguel (commune de Mopti);
- La mise en place de 25 poubelles publiques dans 4 marchés de Mopti et Sévaré;
- La finalisation de l'Adduction d'Eau Sommaire dans le village de Kouakourou avec 8 bornes fontaines (en collaboration avec Plateforme Multifonctionnelle);
- La mise en place des comités de gestion autour des points d'eau.

Les activités d'appui à la production agricole coïncident avec la période de l'hivernage et viennent en effet de démarrer fin juin 2005. Elles se sont poursuivies jusqu'à la fin de la campagne hivernale.

La régénération de bourgou dans 4 villages;

- L'installation des jardins maraîchers dans 3 villages;
- Etude topographique et de faisabilité d'aménagement autour des 3 mares à Soye;
- Revêtement complet du périmètre irrigué de Kouakouro;
- L'appui financier pour l'élaboration des Programme de Développement Economique Social et Culturel (PDESC) pour les 3 communes rurales.

Cadre logique et résultats atteints (GIREDIN)

Source : Coordination projet Giredin Mopti

Résultats:	Sous-résultat	Activités planifiées année 1 (comité de pilotage de 6-7 décembre 2004)	Niveau d'exécution à la date de 15 juillet 2005
R1 / Un montage institutionnel assorti de mécanismes et de procédures de concertations transparentes et participatives des différents acteurs est mis en place et est opérationnel			Le comité de pilotage a rassemblé tous les acteurs impliqués du projet. Tous les acteurs ont reconnu leur rôle et l'ont effectivement joué pendant la période d'exécution du projet.
R2 / Des systèmes d'exploitation des ressources en eau durables et adaptés aux conditions du Delta sont mis en œuvre (dans les communes de Mopti, Socoura et Kéwa/Soye)			
	R2.1 / Des infrastructures d'eau potable sont réhabilités ou nouvellement construites, et améliorent durablement l'accès à l'eau potable		15 villages ont bénéficié d'un point d'eau fonctionnel répondant aux besoins des populations et adapté au contexte local
		Construire trois nouveaux forages équipés de pompe India Mali ainsi que la réparation de trois pompes non fonctionnelles	Quatre forages équipés de pompe India Mali ont été construits. Les trois pompes ont également été réparées.
		Construire 8 nouveaux puits à grand diamètre pour l'approvisionnement en eau potable	Au total 8 puits ont été construits, à hauteur de 2 puits par commune.
		Cofinancement de la mini-adduction de l'eau situé à Kouakourou	La mini-adduction a été exécutée par le projet de Plateforme Multi-fonctionnelle (financement PNUD). Au total 8 bornes fontaines ont été installées.
		Choisir, former et accompagner les usagers (comité de) dans une gestion adéquate du point d'eau	Les ONG d'intermédiation sociale ont appuyé la mise en place des comités de gestion d'eau fonctionnels ainsi que des règlements intérieurs dans tous les villages. La gestion sera encore suivie durant plusieurs mois par les animateurs.

Résultats:	Sous-résultat	Activités planifiées année 1 (comité de pilotage de 6-7 décembre 2004)	Niveau d'exécution à la date de 15 juillet 2005
	R2.2 / La réalisation des nouveaux systèmes d'assainissement réduisent les états d'insalubrité dans les quartiers/villages et sont accompagnés d'un changement des comportements des populations en matière d'hygiène		
		Construire ou renforcer les réseaux de caniveaux des eaux usées et eaux de pluies	Dans le quartier de Toguel, le projet a contribué à la construction de 600 mètres de caniveaux pour l'évacuation des eaux de pluies
		Recherche-action-réalisation des aménagements adéquats d'assainissement et d'utilisation multiple de l'eau autour des points d'approvisionnement	Les puits à grand diamètre dans les 3 communes rurales ont été pourvus d'aménagements de surface, tel que des puisards, des lavoirs et des abreuvoirs pour les animaux.
		Appui à l'acquisition de poubelles privées par microfinance	Cette action n'a toujours pas démarré avec Nyeata Musow
		Appuyer l'équipement des GIE de ramassage d'ordures et d'assainissement à travers la MiF	Cette action n'a toujours pas démarré avec Nyeata Musow
		Mise en place de 100 poubelles sur lieux publiques, et faire de l'IEC (Information, Education, Communication) pour les marchés et commerçants	En juin, 25 poubelles ont été installées sur chacun des 4 marchés principaux de Mopti/Sévaré (Sakarowel, Otawa, Port de Pêche, Sévaré-centre)
		Construction de 5 bacs à ordures	5 caissons multibennes ou « bacs à ordures » sont en construction et seront installés sur les dépôts de transit
	R2.3 / La réalisation des AHA adaptés et intégrés améliorent durablement la valorisation des ressources en eau du Delta pour la production alimentaire		
		Aménagement physique d'un PIV : revêtement du PIV de Kouakourou et installation d'un nouveau PIV >25ha à Koa	Le périmètre de Kouakourou a été revêtu sur 597 mètres linéaires entre novembre '04 et février '05. A Koa, le projet VRES/FED installe un PIV avec aménagement sommaire avec forte implication des

Résultats:	Sous-résultat	Activités planifiées année 1 (comité de pilotage de 6-7 décembre 2004)	Niveau d'exécution à la date de 15 juillet 2005
			populations. Pour ces raisons, la commune de KEWA a décidé de continuer le revêtement du PIV sur 1200 mètres supplémentaires, dont les travaux ont commencé fin juin '05.
		Aménagement jardin maraîcher	Trois jardins maraîchers de 2 ha sont en cours de construction. Il s'agit de Sakarel, Dioundjouri (SOCOURA) et de Koa (KEWA).
		Appui sous forme de micro-finance pour l'exploitation des PIV	Le périmètre de Kouakourou a bénéficié d'un appui de microfinance par Kondo Jigima pour un montant total de 8.199.725 F CFA, à rembourser après 8 mois. Le périmètre de Tongorongo est en étude pour l'appui de la deuxième campagne.
		Aménagement physique mares >25ha (batardeau, ouvrages régulateurs)	Trois sites à SOYE sont actuellement en étude par la DRAER pour aménagement éventuel. Il s'agit du canal de Tounké, le chenal et mare de Diawakou et du chenal Sémou alimentant la mare de Dibonti. Une ancienne digue régulant la riziculture de la mare de Gando à Sibo dans le cercle de Niafunké a été réhabilitée.
		Régénération de bourgoutières	5 sites ont été sélectionnés pour l'expérimentation de la régénération du bourgou. Il s'agit de Pora-Bozo (Kewa), Dibonti et Diawakou (SOYE) et Kobaga et Nantaga dans la commune de SOCOURA. Les techniques et semences ont été obtenues grâce à une visite d'échange à Korientze en collaboration avec l'ONG Nearest Fondation (NEF). Environ 20 ha ont été semés.
	R2.4 / Les interventions au niveau communal intègrent les aspects GIRE de concert avec les différents utilisateurs		

Résultats:	Sous-résultat	Activités planifiées année 1 (comité de pilotage de 6-7 décembre 2004)	Niveau d'exécution à la date de 15 juillet 2005
		Capitaliser les connaissances locales et valeurs écologiques de la zone inondée	Avec le réseau GDRN5 (Réseau Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles, Mopti) une étude sur la gestion des ressources dans le Delta a été financée.
		Mettre en place des stations limnimétriques en collaboration avec la Direction de l'Hydraulique	Trois stations limnimétriques ont été installés par la DRHE notamment à Soye sur le bras Takoa, Toun et à Pora Bozo.
R3/ Les capacités d'intervention des communes, des ONG et des services techniques et des organisations à la base sont renforcées pour la conception et mise en œuvre des activités de gestion intégrée en eau			Nombre d'ouvrages réalisés sous la maîtrise directe des communes
		Ateliers thématiques autour des 3 sous-secteurs de l'eau en vue du perfectionnement des compétences des partenaires et prestataires de service de gestion de l'eau	Un atelier autour de l'assainissement organisé fin avril '05 à Mopti par la DRACPN a permis aux acteurs impliqués dans le GIREDIN de connaître les différents textes réglementaires de l'assainissement et d'échanger sur les problématiques dans les 4 communes, particulièrement Mopti. Un atelier d'échanges autour des aménagements hydro-agricoles a permis d'adopter des stratégies d'exécution
		Formations des organisations paysannes et des comités de gestion au niveau villageois	A tous les niveaux, les structures à la base sont informées et formées afin de mieux gérer les différents ouvrages et enjeux
		Appui méthodologique et appui en gestion pour les communes dans leur rôle de maître d'ouvrage	Les communes n'ont pas encore bénéficié des formations spécifiques pour la maîtrise d'ouvrage. Toutefois, leur implication a été effective lors des séances de dépouillement des appels d'offres où ils ont appris la notification par critère des dossiers techniques et financiers des soumissionnaires.
		Implication active des services techniques dans leur rôle de coordination et des suivis de mise en œuvre des stratégies sectorielles et d'appui au transfert des compétences en maîtrise d'ouvrage par communes	Les services techniques ont été sollicités à plusieurs reprises pour l'appui-conseil à PROTOS et aux communes. La DRHE pour l'identification et la réception des points d'eau, la DRAER pour les études topographiques et de

Résultats:	Sous-résultat	Activités planifiées année 1 (comité de pilotage de 6-7 décembre 2004)	Niveau d'exécution à la date de 15 juillet 2005
			faisabilité,
		Améliorer l'accès aux intrants à travers mise en place des relations durables avec les IMF existants	Kondo Jigima est opérateur pour la MiF des PIV dans le projet GIREDIN. L'appui est déjà fourni à Kouakourou Négociations avec Nyéta Musow en tant qu'IMF en cours mais pas encore finalisées pour le volet assainissement à Mopti.
		Stimuler la recherche action autour des thèmes de Gestion intégrée de l'eau	Pas encore fait
R4 : La concertation au niveau régional et national en matière de GIRE est enrichie par la capitalisation et la diffusion des acquis du programme.			
		Mettre en place un système de suivi-évaluation fonctionnel	Pas encore fait
		Capitaliser et diffuser les expériences et acquis	Pas encore fait
		Participer et enrichir la concertation autour de GIRE au niveau national et régional	Le GIREDIN participe au cadre de concertation pour les Zones Humides, à la restitution du plan d'action GIRE au niveau régional et est régulièrement en contact avec l'ONG Wetlands et le réseau GDRN5 (Réseau Gestion Décentralisée des Ressources Naturelles, Mopti)

5.3.2 PROJET AMRAD : BANCONI/BAMAKO : RÉSULTATS ATTEINTS RAPPORT AMRAD 2005 FIN PHASE 1

(source: AMRAD)

Activité	Activités prévues	Activités réalisées	Taux de Réal.(%)	Ecarts et explications de l'écart	Observations
1. Investissements					
Bornes Fontaines (BF)	2	2	100%	(0 BF).	• la vente de l'eau a démarré au niveau des deux BF. • De grands besoins en eau reste non satisfait dans le secteur, surtout pour les populations vivant dans la « zone rouge », particulièrement sur la colline • La mise en pose, c'est-à-dire, le fait pour l'ONG de prendre en charge l'exécution de la tranchée permet de faire des économies qui sont souvent asses importantes.
Latrine de démonstration Puisard de démonstration	1 1	1 1	100% 100%	(0 latrine et puisard). Le mur de clôture de la latrine a pris du temps avant d'être construit par la mosquée	• La latrine de démonstration a été réalisée à la mosquée ; le puisard à l'école. Ces deux actions, en plus de leur portée pédagogique, ont répondu à un besoin. • Les populations s'intéressent beaucoup plus à leurs ouvrages familiaux que ceux publics
Latrines familiales	15	4	27%	(-11 latrines). Présence de latrine dans la plus part des concessions ; creusement de la fosse difficile et onéreux pour la population ; demande en latrine faible.	• Les latrines promues par le projet sont meilleures à celles existantes • Les populations ont bien apprécié les réalisations en latrines. • Malgré la réduction de la taille de la fosse, la demande reste encore très faible.
Puisards familiaux	15	65	433%	(+ 50 puisards familiaux). Réduction des dimensions de la fosse ; réallocation des fonds latrines vers les puisards ; investissement des économies réalisées au niveau des bornes fontaines dans les latrines.	• Les populations ont bien apprécié les puisards. • La demande en puisards est en forte hausse dans le secteur mais, cette augmentation se fait au détriment des dimensions de la fosse et cela même pour les familles dites nanties • Les familles les plus pauvres n'ont pas accès aux latrines, les frais de creusement coûtent excessivement chers dans les zones rocheuses.

2. Formations					
Etudes de base et classification de la pauvreté	1	1	100%	(0). Coût de l'étude très faible ; les observations formulées sur le rapport provisoire ont été très mal acceptées par les consultants ; l'obtention du rapport final n'a pas été facile	• Les deux études ont été fusionnées au moment de la réalisation. • Les TDR ont été partagés avec WAM avant le lancement de l'étude. • Le rapport traite de tous les aspects prévus.
Etude comportementale initiale	1	1	100%		
Visite d'échange	3	2	67%	(- 1 visite). La visite d'échange à Nafadji pour s'enquérir des expériences de l'ONG Jigui n'a pas eu lieu, les responsables s'estimant être trop pris par les activités de programmation annuelle 2005/2006.	• 9 personnes ont participé à la visite d'échange de Korofina • 15 personnes différentes des premières ont participé à la visite de Banconi Bibiabougou • Les deux visites ont été l'occasion d'éclaircir beaucoup de points par rapport à la gestion du projet, la gestion BF, des latrines et des puisards et ont permis de comprendre les principes de gestion surtout des BF. • La visite a beaucoup intéressé les populations de Banconi qui ont pris acte d'appliquer chez elles les nouvelles connaissances apprises
Formation des maçons	1	1	100%	(0).	• La formation à été réalisée par le service d'hygiène • Quatre maçons ont été formés dont 2 pour Banconi Dianguinabougou et 2 pour Sikoro • Les maçons formés sont les seuls habilités à construire les puisards et latrines
Formation des enseignants en hygiène et assainissement	1	1	100%	(0).	• Formation réalisée par AMASBIF • Quatre enseignants ont été formés dont 2 pour Banconi Dianguinabougou et 2 pour Sikoro • Les enseignants ont bien apprécié la formation réalisée ; reste à mettre à leur disposition des outils pour les animations dans les écoles
Formation des comités communautaires en hygiène et assainissement des OC	1	1	100%	16 personnes ont été formées, dont plus de la moitié est composée de femmes.	• Formation réalisée par AMASBIF • 16 personnes sont formées, dont plus de la moitié est composée de femmes. • Activités comité d'hygiène non encore commencés ; reste de mettre à leur disposition des boites à images.

Formation en gouvernance des OC	1	1	100%	(0).	• 24 Personnes ont été formées (Banconi 12 et Sikoro 12). La formation est composée à 80% de femmes. • La formation a édifié les participants sur l'importance de la gouvernance démocratique dans la vie des OC.
Formation en gestion financière des OC	1	1	100%	(0).	• La formation a regroupé les présidents, les trésoriers, les recouvreurs, les fontainiers et les membres des comités de contrôle qui doivent assurer le suivi auprès des comités de gestion. • La formation a beaucoup facilité la gestion financière de la borne fontaine de Banconi ; les principes et les bases de gestion ont été bien précisés pour tous les participants.
Formation en hygiène et assainissement des volontaires communautaires	1	1	100%	(0).	• Formation réalisée par AMASBIF • 8 volontaires communautaires sont formés (4 femmes et 4 hommes). • L'accent a été mis sur les cas pratiques.
Formation en technique d'animation des comités scolaires	1	0	100%	(0).	• Formation réalisée par AMASBIF • 35 personnes sont formées dont 15 de Sikoro et 10 élèves de Banconi
Formation en suivi	1	0	1	(-1). Formation en cours de réalisation ; l'atelier préparatoire déjà réalisé ; les fournitures achetées ; la formation proprement dite est programmée pour les 3,4 et 5 juins	• Les bénéficiaires sont 6 personnes dont 4 volontaires et 2 membres du Bureaux de « Sinjiya » tous de Banconi Dianguinabougou • La formation est basée sur les outils de suivi/évaluation produits par WAM pour la constitution d'une base de donnée

5.3.3 AMASBIF : BAMAKO/COMMUNE I/MEKIN SIKORO / ETAT DE REALISATION DES ACTIVITES

(source: AMASBIF)

Code	Désignation	Activités prévues	Activités réalisées	Observations
I.	**Approvisionnement en eau potable**	Installation d'une borne fontaine	Les travaux sont en cours	Il reste la pose des tuyaux et la connexion sur le réseau
II.	**Assainissement**	Réalisation de 20 puisards	18 puisards ont été réalisés	Les deux autres sont en cours de réalisation
		Construction de 5 lavoirs familiaux	2 lavoirs ont construits	Les 3 restants sont en cours de réalisation. La construction consiste à réaliser une aire de lavage de 4m2 munie d'un puisard de 8m3.
		Confection de 5 dalles	Cinq dalles ont été confectionnées	_
		Réhabilitation de 15 latrines	22 latrines ont été réhabilitées	Cette activité consiste à refaire l'aire de lavage dans les latrines et le trou de défécation.
		Dotation en matériel d'assainissement	Un lot de matériel composé de brouettes, de pics, de pelles, de râteaux, de gants et de cache-nez.	Le prévu a été réalisé
		Vente subventionnée de 30 poubelles	Un 1er lot de 15 poubelles a été mis à la disposition du comité.	Le recouvrement du montant de vente (soit 30 000 FCFA) majoré de 30 000 FCFA servira à fournir les 15 poubelles restantes
III.	**Promotion de l'hygiène**	Mise en place d'une boutique sanitaire	Des articles divers ont été achetés	Les prix de vente seront légèrement inférieurs aux prix du marché
		Confection de boites à images		
		Appui au ramassage des ordures	Une journée de salubrité a été organisée avec la participation de toute la communauté	Pour l'enlèvement des ordures une benne a été louée.
		Sensibilisation sur l'hygiène de l'eau de boisson	Les séances de sensibilisation ont commencé en début juillet et ont touché 160 ménages soit en moyenne 2400 personnes sensibilisées	Deux binômes de volontaires ont été constitués. Chaque équipe fait deux sorties par semaine et cinq ménages par sortie.
		Formation des maçons		

IV.	**Renforcement de capacités**	Organisation d'une visite d'échanges	Une visite a été organisée à Korofina Sud pour s'acquérir du mode de gestion de la boutique sanitaire, des outils de gestion et la prise en charge du gérant	Ont participé à cette visite les membres du comité de gestion, les volontaires et deux membres de la commission de contrôle.
		Animation d'une émission radiophonique	L'émission avait pour thème : la participation communautaire aux projets de développement local	L'émission a été animée le 14 août 2005 sur les antennes de la radio « Jekafo » par un conseiller du quartier et un membre du comité de gestion.
		Organisation d'un cadre de concertation	Une journée de concertation a eu lieu au siège de la mairie de Sikoro.	L'atelier a regroupé les membres du comité de gestion, les élus locaux, le conseil de quartier et un groupement de femmes de la commune I.

Annexe 4
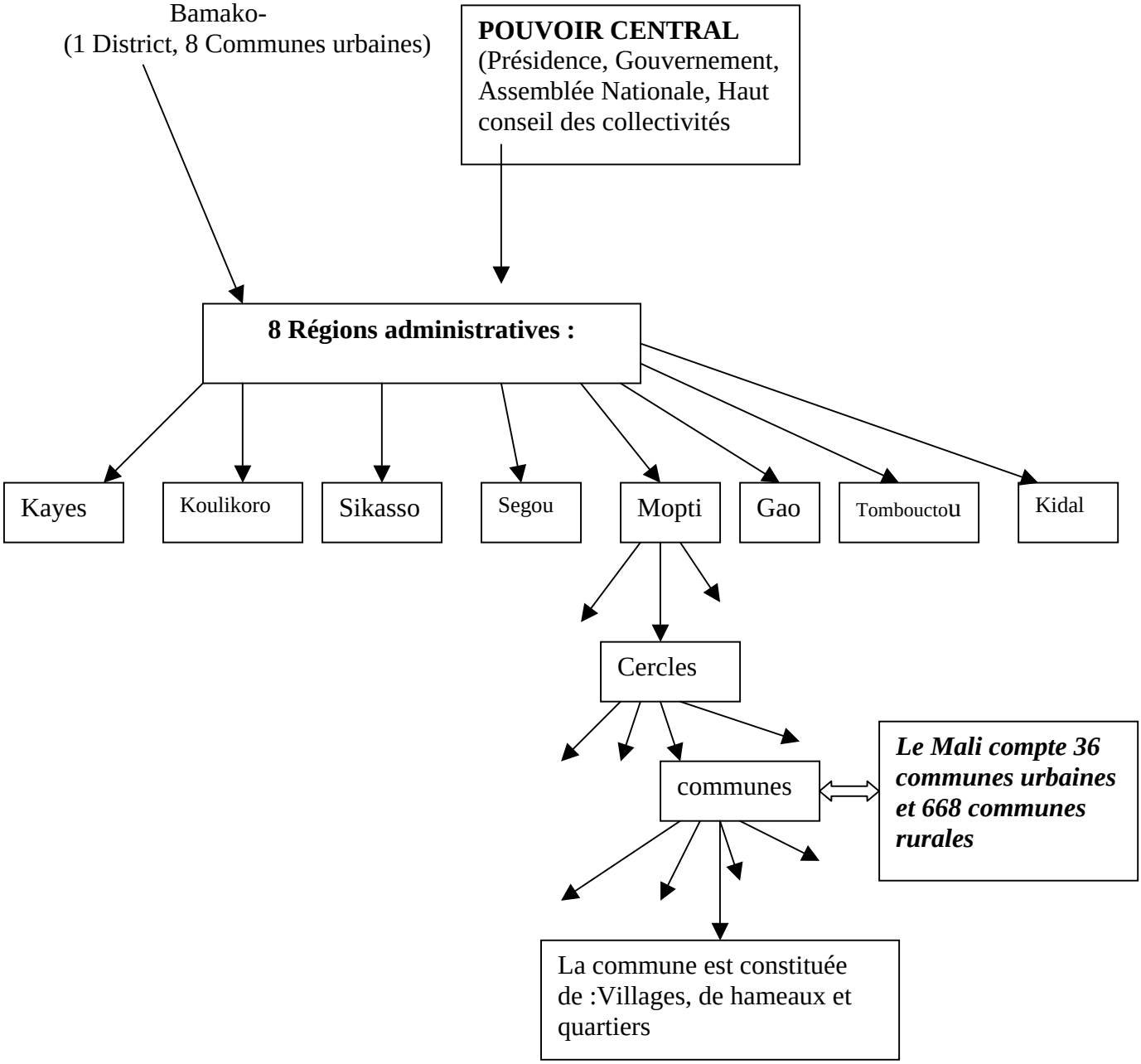
5.4 SCHEMA DU DECOUPAGE ADMINISTRATIF DU MALI